

## Première séance, mardi 18 février 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Katharina Thalmann-Bolz, présidente

**Ouverture. – Validation et assermentation. – Discours inaugural. – Communications. – Projet de décret 2013-DICS-22 Octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment modulaire temporaire pour la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final. – Projet de loi 2013-DICS-10 sur la scolarité obligatoire; entrée en matière, 1<sup>re</sup> lecture (début). – Election.**

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 104 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: MM. Romain Castella, Claude Chassot, Paul Herren-Schick, Ueli Johner-Etter, Ralph Alexander Schmid.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

**La Présidente.** Ich habe die Ehre und das Vergnügen, die erste Session dieses Jahres eröffnen zu dürfen und dazu heisse ich Sie alle ganz herzlich willkommen.

Wie Sie bereits festgestellt haben, beginnt unsere erste Session etwas befrachteter als die vergangenen Sessionen im Jahre 2013. Damit ein reibungsloser und geordneter Betrieb gewährleistet werden kann, müssen wir alle am gleichen Strick ziehen. Ich bitte Sie deshalb, werte Grossrätinnen und Grossräte, während den Debatten die nötige Disziplin und den nötigen Respekt gegenüber den Einzelnen einzuhalten. So können auch die Ohren unseres ersten Vizepräsidenten durch das Nichtbenützen unserer schrillen Ratsglocke weitgehend verschont werden.

### Validation et assermentation

**a) Validation** du mandat de députée de M<sup>me</sup> Gilberte Demont, en remplacement de Werner Zürcher

**La Présidente.** Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement du député a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district du Lac.

Le Bureau a également constaté que M<sup>me</sup> Gilberte Demont remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touchée par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de députée.

> La validation de ce mandat est acceptée tacitement.

**b) Assermentation** de M<sup>me</sup> Gilberte Demont

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**La Présidente.** Madame, vous venez d'être assermentée pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre.

Ich stelle erfreut fest, dass mit der neuen Grossrätin der Frauenteil im Grossen Rat auf 21 Prozent gestiegen ist und dass die Aussichten auf eine weitere Steigerung nicht schlecht sind.

Die Vereidung ist hiermit beendet.

### Discours inaugural

**La Présidente.** *Fribourgissima Image Fribourg* à peine lancé, voilà que son logo dicte déjà le discours politique de la Présidente du Grand Conseil! Damier et drapeau noir et blanc obligent, je répartirai donc équitablement mon temps de parole:

- > 45% en langue française, couleur noire,
- > 45% in der deutschen Sprache, Farbe weiss
- > et les 10% restants pour la couleur orange. Sauf que je ne sais vraiment pas en quelle langue... Vielleicht, ein Mix aus deutsch- und französischsprachigem Dialekt wie die Bolzensprache in der Freiburger Unterstadt...

Ach ja, das Schachbrettmuster! Espérons que le damier de Fribourgissima ne soit pas l'objet de trop de contrefaçons... comme le damier d'une célèbre marque française de sacs et autres bagages de luxe... Espérons que le damier de Fribourgissima ne soit pas l'image d'une partie d'échecs où les uns ne cherchent qu'à mettre les autres «échec et mat»... Espérons que le damier de Fribourgissima ne soit pas celui du drapeau marquant l'arrivée d'une course automobile...

Car, Mesdames et Messieurs les Députés, nous n'avons que faire des contrefaçons! Nous devons cultiver et développer

notre originalité fribourgeoise! Car notre action politique ne doit pas chercher à écraser l'adversaire, mais bien davantage à rechercher avec lui le dialogue, le consensus, la construction. Car nous ne sommes pas arrivés! Bien au contraire, nous sommes en mouvement... Sur le chemin de notre législature, les obstacles ne manquent certes pas. Mais sur la route de l'avenir fribourgeois, les défis sont excitants. Et sur la Voie Suisse, Fribourg doit se faire sa place. C'est pour tout cela que l'année qui commence avec notre session parlementaire d'aujourd'hui est une année fantastique. Une année que je me réjouis de vivre avec vous, pour vous, pour notre Pays de Fribourg!

Messieurs les Premier et Deuxième vice-présidents du Grand Conseil, Werte Grossrätinnen und Grossräte, Herr Staatsratspräsident, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Chancelière d'Etat, Madame la Secrétaire générale du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs sur la tribune, Meine Damen und Herren,

Etwas unüblich was den Zeitpunkt anbetrifft, aber dennoch von ganzem Herzen wünsche ich Ihnen allen viel Glück, beste Gesundheit und Erfüllung in diesem Jahr 2014. Ihnen, Herr Staatsrat Jutzet, möchte ich besonders alles Gute wünschen. Mögen Sie sich rasch und bestens erholen. Wir sind erfreut, Sie heute unter uns zu wissen.

Meine Damen und Herren, ich komme aus dem Seebezirk, die nordöstlichste Region unseres Kantons. Wenn ich jeweils das Ufer des Murtensees verlasse und die Strecke des Murtentlaufs unter die Räder nehme, eröffnet sich mir dabei der Kanton Freiburg in seiner ganzen Vielfalt.

Ich durchquere Dörfer mit Wohnquartieren, mit KMU-Betrieben, und Grossindustrien, mit Schulen und mit Ausbildungsstätten. Dazwischen lasse ich landwirtschaftlich genutzte Flächen, Wälder und den Schifflensee an mir vorbei ziehen. Ich überwinde 180 Höhenmeter, und alle paar Meter wechsle ich die Sprachregion. Angekommen auf dem höchsten Punkt meines Weges eröffnet sich mir ein eindruckliches Bild; das einzigartige Panorama der Freiburger- und Berner Alpen im Hintergrund und die urbane Ebene mit der Stadt Freiburg und ihren Agglomerationen im Vordergrund. Dieses Bild der Entfaltung unseres Kantons ist für mich Sinnbild und Symbol der direkten Demokratie. Die Politik hat sich von unten nach oben zu orientieren; vom Volk zu den Behörden.

Et voilà pourquoi, nous toutes et tous, parlementaires du Grand Conseil ou magistrats du Conseil d'Etat, avons à garder les yeux et les oreilles ouverts aux préoccupations de notre population. Nous devons garder cet ancrage qui fait la solidité mais aussi la crédibilité de notre démocratie directe. Mais un ancrage dans notre pays, une attention portée à sa population qui doivent, à tout prix, rester honnêtes, ehrlich!

Mesdames et Messieurs, pour bien comprendre où nous sommes, et pour bien savoir où nous devons aller, il est nécessaire de se rappeler d'où nous venons et ce que nous avons déjà réalisé.

Da waren die langwierigen Diskussionen rund um unser Freiburger Spital. Das Freiburger Volk hat sich mittels einer Initiative geäussert in welche Richtung sich die Spitallandschaft im Kanton entwickeln soll. Der angepasste Vorschlag des Staatsrates hat in der Folge Zustimmung gefunden. Es ist zu hoffen, dass in dieser Angelegenheit nun wieder Ruhe und Ordnung einkehrt, damit die Patienten auf die nötigen Leistungen zählen können.

Im Herbst haben wir mit dem umfangreichen, über alle Direktionen hinweg geschnürten Sparpaket einschneidende Massnahmen getroffen. Die Massnahmen für das Personal sind besonders gravierend. Künftig müssen wir besondere Vorsicht walten lassen, wo wir Einsparungen beschliessen, damit wir uns nicht ins eigene Fleisch schneiden. Qualität hat ihren Preis. Um wettbewerbsfähig zu bleiben, brauchen wir hoch qualifiziertes Personal. Und dieses hat seinen Preis.

Es scheint mir angebracht auch auf die Abstimmungsergebnisse vom vergangenen 9. Februar zurück zu blicken. Au niveau fédéral d'abord. Le «oui» fribourgeois à 58,5% au Fonds ferroviaire va se traduire rapidement, nous l'espérons toutes et tous, par le développement de la mobilité aussi pour nos régions périphériques. Il est essentiel pour notre canton, pour son développement comme pour le bien-être de sa population, que chacune et chacun, quel que soit son lieu de domicile et son lieu de travail, puisse se mouvoir dans des conditions optimales. Que ce soit d'ailleurs par la route ou par le rail. Que ce soit individuellement ou collectivement.

Hinsichtlich der knappen Freiburger Zustimmung von 51,3% zur Initiative gegen Masseneinwanderung gibt es verschiedene Auslegungen. Diese Abstimmung reiht sich einmal mehr in die Liste der unterschiedlichen Ansichten der deutschen und frankophonen Schweiz. Dieser Graben ist unglücklich. Dieser eher kulturelle als sprachtrennende Graben beschäftigt mich besonders als Deutschschweizerin, als Bürgerin einer Minderheit dieses Kantons, sei es in sprachlicher oder religiöser Hinsicht. Zweifellos wird dieses Resultat Einfluss haben auf die Beschäftigung, auf die Löhne, und auf die Lebensbedingungen vieler unserer Mitbürgerinnen und Mitbürger. Die geringfügige Zustimmung auf eidgenössischer Ebene erlaubt absolut keinen Triumph der Gewinner. Im Gegenteil... Es ist nun unsere Aufgabe, die Aufgabe aller gewählten Politikerinnen und Politiker, Arbeitgeberinnen und Arbeitgeber und Gewerkschafterinnen und Gewerkschafter, zusammenzustehen und gemeinsam nach Lösungen zu suchen. Darauf hat unser Volk Anrecht.

Au niveau cantonal, ensuite. L'acceptation massive, à 72 et à 61%, par les citoyennes et citoyens fribourgeois des deux décrets relatifs à l'octroi de crédits d'engagement en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de santé Fribourg en ville de Fribourg et de la construction d'un bâtiment de police à Granges-Paccot est réjouissante pour ces deux projets. Mais cette acceptation souligne aussi la cohérence de notre politique, l'unité de vues entre le peuple fribourgeois et son Parlement

Et c'est pour moi l'occasion de relever l'excellence du travail de notre Grand Conseil. Je souhaite, Mesdames et Messieurs les Députés, que se poursuivent, au sein des commissions comme des groupes parlementaires, des discussions approfondies qui permettent ainsi des débats ordonnés mais ouverts en plenum de nos sessions. Un fonctionnement discipliné de notre Conseil, un fonctionnement tolérant des avis de chacune et de chacun, faciliteront nos recherches de solutions et seront un témoignage de respect envers nos électrices et électeurs.

In meiner Funktion als Gemeinderätin ist es mir auch ein Anliegen, die Situation der Gemeinden kurz anzusprechen. Die Gemeinde bildet die kleinste Zelle unseres politischen Systems. Sie gilt es zu stützen. Kleine Gemeinden kämpfen heute ums Überleben, wohingegen grosse Gemeinden um mehr Gewicht zu erhalten gerne ihre Zentrumslasten mit Nachbargemeinden teilen möchten. Mit dem Fusionsdekret hat das Stimmvolk ein taugliches Mittel gegen diese Problematik beschlossen. Ein Fusionszwang wäre aber fehl am Platz und würde nur Unmut auslösen und Ängste schüren. Die Gemeinden und der Staat müssen sich aufeinander verlassen können. Voraussetzung dazu ist eine klare Aufgabenteilung zwischen dem Staat und der Gemeinde. Das ist eine der Aufgaben, die uns die neue Verfassung vorgibt. Arbeiten wir also daran!

Mesdames et Messieurs, je vous le disais il y a un instant: l'année 2014 est et sera une année fantastique! En octobre prochain, nous inaugurerons le Pont de la Poya. Un pont où l'on ne marchera plus l'un derrière l'autre, à la queue-leu-leu, mais où le trafic routier, à sage vitesse, soulagera notre Cathédrale et ses environs. Tout au long de l'année, notre Alma Mater fêtera ses 125 ans. Et toutes les manifestations diverses, décentralisées, témoigneront de l'universalité de notre Université. Autre bel anniversaire, celui du Noble Contingent des Grenadiers, célébrant tout à la fois le centenaire de sa reconstitution et les 50 ans de l'arrêt du Conseil d'Etat le déclarant officiellement *Garde d'honneur des autorités supérieures du canton!*

Vous le voyez, ces anniversaires, ces fêtes, sont tout à la fois le symbole de la force de la tradition et de l'innovation. Et c'est cet heureux mélange de tradition et d'innovation – un peu comme une bonne fondue moitié-moitié – que nous devons soigner et transmettre aux générations futures. Ne vous en déplaise, chers collègues députés: aujourd'hui, nous ne faisons de politique ni pour notre ego, ni pour nous. Mais notre engagement politique doit être entièrement orienté pour celles et ceux qui viendront après nous:

- > pour leur offrir une instruction adéquate,
- > pour leur assurer une place de travail,
- > pour leur garantir un environnement agréable et viable,
- > pour leur permettre une mobilité douce et optimale,
- > pour qu'ils sachent comment vivre en harmonie avec les autres,
- > pour qu'ils soient fiers de nos traditions et ouverts au monde!

*Parce que Fribourg*, meine Damen und Herren. Ich wohne an den Gestaden des Murtensees. Erlauben Sie mir deshalb als Schlussfolgerung den Vergleich mit einem Schiff. Wir alle befinden uns in einem Boot und das Wasser, das uns trägt, ist äusserst bewegt. Setzen wir uns in diesem Boot alle gleichzeitig auf die linke oder auf die rechte Seite, wird sich unser Schiff zur Seite neigen, wir kentern und wir gehen unter. Ist unser Boot ein Ruderboot und wir rudern auf einer Seite entgegengesetzt zur anderen Seite, wird sich unser Schiff im Kreis drehen. Ist unser Boot ein Segelschiff, so müssten wir uns des geflügelten Wortes von James Dean erinnern: «Da man die Windrichtung nicht ändern kann, muss man lernen die Segel richtig zu setzen.» Es ist demzufolge zentral, dass wir den Volkswillen beachten, dass wir lernen, uns immer wieder neu auszurichten, so dass sich unser Boot vorwärts bewegt und nicht kentert. Also bleibt noch die Frage der Kapitänin oder des Kapitäns. Sei es ein Motor-, Ruderboot oder Segelschiff, es braucht einen Chef oder eine Chefin an Bord. Ich bin nicht ermächtigt einen zu ernennen. Erwarten Sie von mir also nicht, dass ich Namen nenne... Ich kann Ihnen nur sagen, dass er oder sie sich hier im Grossratssaal befindet... Und im kommenden Dezember werden wir diese Person kennen. Setzen wir unsere Kräfte ausgewogen ein. Arbeiten wir darauf hin, zusammen zu rudern. Auf die richtige Richtung – zum Wohle unserer Bürgerinnen und Bürger – kommt es an!

Mesdames et Messieurs, languons les amarres! En avant toute! Bonne traversée!

—

## Communications

### La Présidente.

1. Herr Grossrat Ueli Johner musste sich gestern einer schwierigen Herzoperation unterziehen. Ich wünsche ihm auf diesem Weg beste Erholung und gute Genesung.
2. Am 11. Februar dieses Jahres hat die Direktion für Erziehung, Kultur und Sport Herrn Bernhard Schafer als neuen Direktor der Orientierungsschule von Plaffeien mit Amtsantritt auf das Schuljahr 2014/2015 gewählt. Herr Schafer, ich gratuliere Ihnen ganz herzlich zu dieser neuen Funktion und wünsche Ihnen viel Befriedigung in ihrem zukünftigen Amt.
3. Am 2. Februar dieses Jahres ist Herr Daniel Riedo als Grossrat mit sofortiger Wirkung zurückgetreten. Er begründet seinen Schritt mit einer zu grossen zeitlichen Belastung seiner verschiedenen Tätigkeiten als Syndic, Grossrat, Vater und Arbeitnehmer. An dieser Stelle möchte ich ihm für sein Engagement zugunsten der Allgemeinheit ganz herzlich danken. Herr Daniel Riedo war seit 2012 in unserem Rat. Die Nachfolgerin wird voraussichtlich am Donnerstag dieser Session validiert werden können. Die notwendigen Schritte dazu sind eingeleitet worden.

—

## Projet de décret 2013-DICS-22 Octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment modulaire temporaire pour la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg<sup>1</sup>

Rapporteur: **Benjamin Gasser** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Tout d'abord, je ne déclare aucun lien d'intérêt avec ce projet de décret.

La commission parlementaire s'est réunie le 16 janvier 2014 en présence de M. le Commissaire du gouvernement, Jean-Pierre Siggen, de M. l'Architecte cantonal, Charles-Henri Lang, et de M<sup>me</sup> la Cheffe de service des affaires universitaires, Barbara Vauthey.

Ce projet de décret est justifié dans un premier temps par une recrudescence, en termes d'effectifs, des étudiants. En effet, en 2006–2007, un nouveau bachelor en sciences biomédicales a vu le jour, avec l'arrivée de 69 étudiants. Actuellement, ils sont 205. En 2007–2008, 40 étudiants se sont inscrits à l'Université de Fribourg avec l'introduction du bachelor en sciences du sport et de la motricité. Actuellement, ils sont 157. Enfin, en 2009, 20 nouveaux étudiants sont arrivés avec l'introduction de la troisième année de médecine. Ils sont actuellement 103. Ceci montre le dynamisme retrouvé de la Faculté des sciences, qui est passée, en dix ans, de 1200 étudiants à quasiment 2000 étudiants actuellement; ce qui donne une croissance d'environ 75% de l'effectif des étudiants. Cette croissance est complétée par une augmentation du personnel de l'Université se chiffrant à 37%.

En regard de ces augmentations, les locaux n'ont augmenté, eux, que de 9%, ce qui montre le déséquilibre entre les forces de travail et les locaux mis à disposition de ces dernières. Les locaux du campus des sciences de l'Université font actuellement l'objet d'un large masterplan immobilier, qui tend à mettre en place une rénovation ou une nouvelle construction sur le plateau de Pérolles car les bâtiments existants sont, pour la plupart, vétustes mais aussi peu efficaces énergétiquement. Ceci fait l'objet de quelques tergiversations qui devraient aboutir à l'horizon 2030. Pour information, d'importants besoins existent en termes de locaux. Pour pallier le manque actuel et dans l'attente d'une solution globale pour la Faculté des sciences, le bâtiment temporaire s'impose donc comme une solution urgente.

L'emplacement de ce projet a été défini de manière à ce que la colline sur le plateau de Pérolles soit gardée en réserve pour la future extension-rénovation-construction de nouveaux bâtiments liés au masterplan. L'emplacement actuel a été l'objet d'une entente entre la ville et nécessite une modification du plan de détail de cette zone. Dans le message, il a été détaillé

les besoins en termes de locaux, qui se verront être des bureaux, des laboratoires, des salles de séminaires et de travaux pratiques, ceci pour pallier les besoins les plus urgents. Actuellement – et dans l'attente de l'acceptation du crédit par le Grand Conseil aujourd'hui – ce projet a déjà fait l'objet d'un appel d'offres, qui connaît un grand succès, puisque d'ores et déjà 32 entreprises ont signalé leur intérêt. Il est à relever que ce bâtiment doit être réalisé en entreprise totale.

A propos du financement, il est important de souligner que le bâtiment aura un coût total effectif de 16 850 000 francs et que la Confédération va le financer à une hauteur estimée à 4 380 000 francs. Le crédit qui devrait être octroyé par le Grand Conseil serait d'une hauteur de 12 470 000 francs; il comprend les équipements.

La commission parlementaire a accueilli favorablement ce projet en jugeant important de donner à la Faculté des sciences les moyens de faire le travail correctement et l'ensemble des paramètres d'aménagement furent jugés adéquats aux différents besoins exprimés. Toutefois, la commission regrette l'urgence de ce message et aurait préféré davantage d'anticipation et de vision à long terme sur le développement de l'Université sur le plateau de Pérolles. D'autres questions ont été soulevées par la commission, comme la différence entre un bâtiment provisoire et un bâtiment définitif, l'état d'avancement du masterplan, le prix plafond pour l'appel d'offres, le sort réservé au Musée d'histoire naturelle ou encore le choix de l'entreprise totale pour la réalisation de ce projet. Une partie de la commission a aussi relevé certaines craintes sur d'éventuels dépassements de crédits.

Il est aussi à relever que la durée de trente ans pour ce projet est due au fait que trente ans est la durée minimum pour qu'un tel projet obtienne les deniers de la Confédération. Enfin, il est encore à relever la question de l'utilisation des locaux d'Ilford à Marly pour créer des synergies à ce niveau-là. Sur ce point, il nous a été fait part de la volonté de l'Université de concentrer son campus sur le secteur Miséricorde-Arsenaux-Pérolles pour, notamment, des raisons d'accessibilité et de mobilité.

Je souhaite remercier M. le Commissaire du gouvernement, M. l'Architecte cantonal, M<sup>me</sup> la Cheffe du Service des affaires universitaires et tous les membres de la commission ainsi que de l'administration pour leur travail conséquent, constructif et efficace sur ce projet.

Pour terminer, la commission préavise favorablement ce projet de décret à l'unanimité et vous invite à en faire de même.

**Le Commissaire.** Je remercie M. le Rapporteur pour sa présentation très complète qui me permet de limiter mon intervention à quelques points principaux.

Le Conseil d'Etat vous soumet aujourd'hui un projet de construction qui sort de l'ordinaire pour plusieurs raisons. Il s'agit en effet d'une construction modulaire, c'est-à-dire constituée d'éléments modulaires préfabriqués, d'un bâtiment dont l'exploitation est limitée dans le temps – même si cette limitation porte sur une période de trente ans – d'une réalisation pour laquelle le Conseil d'Etat a opté pour une

<sup>1</sup> Message pp. 283ss.



procédure d'appel d'offres portant sur un contrat d'entreprise totale.

Ces caractéristiques sont étroitement liées au fait qu'il s'agit d'apporter rapidement une solution à une situation grave de manque de locaux en Faculté des sciences, situation dans laquelle nous nous sommes trouvés suite au développement, certes très réjouissant mais difficile à prévoir, de cette faculté. Les chiffres mentionnés auparavant illustrent cette croissance: en 10 ans, + 76% d'étudiants, le personnel + 37% et les locaux, eux, n'ont suivi qu'avec 9%. Même si à l'époque les chiffres étaient moins alarmants, le besoin d'une nouvelle construction à réaliser rapidement avait été annoncé dans le message concernant la création de la troisième année d'études en médecine humaine. Ainsi il s'agit d'apporter une réponse immédiate – ou presque – sans hypothéquer le développement à plus long terme du campus de la Faculté des sciences sur Péroilles de sorte à se donner le temps nécessaire pour élaborer et réaliser un concept complet pour le futur de ce site. A part le manque de locaux, il faut aussi traiter les rénovations, qui deviennent toujours plus urgentes, de certains bâtiments, dont deux inscrits au registre de l'architecture contemporaine.

Pour traiter l'ensemble de la problématique et tester différents *scenarii*, un masterplan a été élaboré, qui quantifie les besoins supplémentaires et propose des solutions dans une perspective de 15–20 ans. Les travaux n'ont pas pu démarquer tout de suite en 2009 et ont duré longtemps faute de ressources humaines disponibles au sein de la faculté. Un mandat externe a finalement été donné. Le masterplan est prêt mais il doit encore être approuvé par le Conseil d'Etat et sa réalisation nécessite des moyens importants et prendra du temps. Le bâtiment modulaire en constitue la première étape nécessaire à la réalisation progressive de l'ensemble.

Le choix du site, à la place Charles-Aloys-Fontaine, a été dicté par la volonté de ne pas utiliser l'espace où une construction définitive de plus grande envergure pourrait être réalisée. Ce site peut être utilisé pour une construction temporaire mais doit, à terme, être libéré pour donner lieu à un espace vert. La durée de trente ans a été fixée en fonction de la condition pour le subventionnement fédéral mais également en fonction de la durée de vie des laboratoires qui y seront installés.

La réalisation en entreprise totale est une première pour l'Etat de Fribourg mais cette procédure est utilisée ailleurs, par exemple, par l'EPFL. Le Conseil d'Etat a jugé qu'un bâtiment modulaire se prêtait bien pour tenter une telle expérience. La procédure est en cours et il n'est pas encore possible de connaître le résultat. La décision du Grand Conseil, avant la fin de la procédure, est nécessaire pour que les soumissionnaires puissent compter sur l'obtention du mandat.

Enfin, pour conclure, il s'agit aujourd'hui de donner à la Faculté des sciences, et plus particulièrement au département de médecine, des locaux nécessaires à son fonctionnement, le manque portant surtout sur les laboratoires pourtant indispensables à l'activité de recherche des professeurs et de leurs équipes – le programme se concentre sur ces besoins d'ailleurs – et, enfin, de permettre la planification du masterplan

du campus de Péroilles avec les restaurations-réaffectations de certains des bâtiments existants et de nouvelles constructions à prévoir.

**Losey Michel** (*UDC/SVP, BR*). La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret sous l'angle financier. Nous avons été quelque peu surpris également de l'urgence attribuée à ce projet car construire un bâtiment provisoirement pour une durée de trente ans est assez antinomique. Le commissaire du gouvernement – comme il vient de le faire – et M. le Rapporteur, de la même manière, nous a prouvé que le besoin était bel et bien réel, nécessaire et urgent. Si nous ne trouvons pas de solution, le canton de Fribourg perdra certains projets nationaux qui nous sont déjà attribués, notamment dans le domaine de la recherche sur les matériaux pour un montant qui dépasse les 12 millions. L'entrée en fonction de professeurs a été retardée faute de locaux et le manque de laboratoires se fait cruellement sentir.

Après plusieurs questions complémentaires des différents membres de la Commission des finances et de gestion, liées à Minergie-P, à l'aménagement définitif des installations souterraines, au contrat d'entreprise totale, les membres de la Commission des finances et de gestion ont approuvé ce décret par 11 voix sans opposition et une abstention.

Nous vous recommandons d'en faire de même.

**Menoud Yves** (*PDC/CVP, GR*). Entre les années 2001 et 2012, l'effectif des étudiants de la Faculté des sciences a augmenté de 76% grâce à de nouveaux programmes d'études tel les bachelor en sciences biomédicales et en sciences du mouvement et du sport et la troisième année de médecine. Pendant cette même durée, les ressources humaines ont également crû mais uniquement de 37%. Par contre, les locaux n'ont, quant à eux, augmenté que de 9%. Si, jusqu'à présent, des solutions ont pu être trouvées ou bricolées, cela n'est plus possible à très moyen terme.

Dès lors, étant donné les besoins attestés de la Faculté des sciences, une construction doit être rapidement réalisée. Comme le bâtiment modulaire, projeté pour une durée d'exploitation de trente ans, permettra de répondre aux besoins les plus urgents et servira de solution intermédiaire permettant de prévoir et réaliser une planification globale du développement du campus de la Faculté des sciences, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique votera ce crédit d'engagement et vous propose d'accepter les dispositions de ce décret.

S'agissant de l'emplacement de cette construction, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique le juge opportun au vu des critères pris en compte, à savoir, d'une part, la proximité avec les autres locaux d'enseignement, ce qui exclut des localisations dans d'autres quartiers ou localités – comme à Marly – et, d'autre part, la volonté de ne pas hypothéquer l'emplacement d'une future construction définitive.

Enfin, à titre personnel et en ma qualité de président de la commission du Musée d'histoire naturelle, je me réjouis de savoir que l'atelier de menuiserie, qui occupe une des bâtisses

qui devront être détruites, pourra être relogé dans des locaux adjacents à ceux du bâtiment qu'occupe déjà le Musée, ceci jusqu'à sa délocalisation prévue – et vivement attendue – à moyen terme aux Arsenaux!

**Fellmann Sabrina** (PS/SP, LA). Mes liens d'intérêt, je suis collaboratrice scientifique au Rectorat de l'Université de Fribourg.

Le groupe socialiste a pris connaissance du projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment modulaire temporaire pour la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg.

Le groupe socialiste reconnaît et comprend les besoins urgents de la Faculté des sciences. S'il a entendu l'argumentation du Conseil d'Etat relative à la difficulté d'anticipation de l'augmentation du nombre des étudiants et donc de la pénurie annoncée des locaux, il espère qu'il puisse être tenu compte à l'avenir de tous les paramètres nécessaires dans les planifications futures.

Avec cette remarque, le groupe socialiste soutiendra ce projet de décret à l'unanimité.

**Schläfli Ruedi** (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre, avec une minutie quasi chirurgicale, a examiné le projet de décret en vue d'un crédit d'engagement pour un bâtiment modulaire pour la Faculté des sciences et de médecine à l'Université de Fribourg.

Le groupe de l'Union démocratique du centre constate qu'il y a lieu de donner une nouvelle structure aux étudiants qui ont choisi la science et la médecine pour leur vie professionnelle. Néanmoins, du temporaire à plus de 16 millions peut paraître abusif! Parlons plutôt de temporaire définitif. Le Conseil d'Etat a-t-il eu une réflexion quant aux bâtiments devenus malheureusement libres sur le site d'Ilford à Marly, qui pourraient convenir à un besoin urgent et pressant puisque des locaux sont déjà équipés de laboratoires et de structures liées à la recherche?

Par ce fait, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce décret dans sa majorité pour un bâtiment modulaire temporaire dédié à la jeunesse de notre canton et d'ailleurs.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêt: je dirige la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs.

Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du projet de décret qui nous est soumis pour l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment modulaire temporaire pour la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg. Il estime important de donner les moyens nécessaires à la Faculté des sciences pour un enseignement de qualité. Par contre, ce décret suscite de nombreuses interrogations. Construire un bâtiment modulaire temporaire pour trente ans est tout de même surprenant! Bien entendu, nous avons compris qu'il y avait des subventions en jeu. Nous regrettons le manque d'anticipation du Conseil d'Etat ou/et

de l'Université de Fribourg. A notre avis, il manque dans le décret une évaluation comparative des coûts entre le bâtiment modulaire proposé et un bâtiment définitif standard. Le coût de construction par m<sup>3</sup> SIA n'est pas connu et, calculé par rapport aux infos du rapport, nous paraît élevé. Confier la réalisation de ce bâtiment modulaire à une entreprise totale est une manière pour le canton – et je vous demande bien de comprendre ce que je vais dire – est une manière pour le canton de contourner la loi sur les marchés publics. Nous regrettons d'ailleurs que les soumissions soient déjà lancées alors que le décret n'est pas encore accepté par notre Grand Conseil.

Le groupe libéral-radical souhaite que l'entreprise totale adjudicataire de ce bâtiment modulaire reçoive des directives, voire des instructions claires, du Conseil d'Etat afin que les entreprises fribourgeoises puissent déposer des offres en sous-traitance et que, à prix égal, nos entreprises soient favorisées.

Pour toutes ces interrogations, le groupe libéral-radical s'est même posé la question s'il ne devait pas proposer le renvoi de ce projet. Par respect pour les élèves de la faculté, qui ne sont en rien responsables de cette situation, nous soutiendrons l'entrée en matière sur ce décret – et à l'unanimité! – et nous vous demandons, bien entendu, d'en faire de même.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis hat den Verpflichtungskredit für das temporäre Modulgebäude der Universität diskutiert. Die Argumentationen des Berichtes haben die Fraktion zwar überzeugt, wir bedauern jedoch – wie andere Fraktionen bereits erwähnt haben –, dass die Massnahmen mit den notwendigen Erweiterungen nicht schon vor einiger Zeit geplant worden sind. Da fehlt die Strategie der Weitsichtigkeit.

Dieses Modulgebäude soll während zirka 30 Jahren benutzt werden. Die Terminologie eines temporären Modulgebäudes scheint uns hier etwas fraglich zu sein. Damit die Synergien innerhalb der Universität genutzt werden können, scheint uns der Ort adäquat und sinnvoll.

Wir schätzen es sehr, dass der Staatsrat mit diesem Bauvorschlag die Bedeutung der Universität für den Kanton Freiburg und für die Agglomeration stärkt und einen klaren Akzent setzt. Die Studierenden sollen zeitgemässe Ausbildungsräume mit den notwendigen Infrastrukturen in unserer Universitätsstadt vorfinden.

Das Mitte-Links-Bündnis wird dem Kredit einstimmig zustimmen.

**Morand Patrice** (PCD/CVP, GR). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce sujet.

Je suis pour la mise à disposition de locaux pour la Faculté des sciences de l'Université. Cependant, je trouve que le projet est très cher pour du provisoire. Car 16,8 millions pour du provisoire, il n'y a, à mon avis, que l'Etat qui puisse s'offrir un tel luxe! De plus, on veut construire selon des normes Minergie-P, normes engendrant un surcoût prouvé de 15% selon les tables de Minergie.ch. 15% représentent donc 2,5 millions

de francs. Pour du provisoire, c'est vraiment jeter de l'argent des contribuables par la fenêtre! Aucun privé ne se permettrait ce luxe. Ce montant est très important, c'est déjà près de 10% des dépassements de crédits 2013 que l'on sera amené à avaliser prochainement! 2,5 millions sont pour des normes que personne, à part l'Etat, peut se payer et dont l'efficacité reste à prouver! 2,5 millions, c'est également une part de l'effort que l'on a demandé récemment à tous les employés de l'Etat dans les mesures d'économie!

Ce bâtiment sera provisoire, même pour trente ans, mais je trouve que l'Etat doit, en priorité, présenter ce masterplan du plateau de Pérolles. Dès que cet élément sera connu, l'on pourra revenir avec un investissement en dur. On nous a dit, à la Commission des finances et de gestion, que le devis définitif ne sera connu qu'à la fin mars, date de la rentrée des offres. Dès lors, pourquoi précipiter et nous présenter du provisoire avec une forte chance de devoir revenir avec un nouveau crédit? Pour terminer, le règlement d'application de la loi sur l'énergie peut permettre, pour des raisons économiques, de renoncer à ces normes coûteuses.

Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur cet objet.

**Mesot Roland** (UDC/SVP, VE). Je ne m'oppose pas à ce décret. Néanmoins, je voudrais que M. le Commissaire me confirme que c'est la solution indispensable. L'expérience, dans un passé récent, nous prouve qu'une solution modulaire jugée indispensable ne s'avère plus si indispensable que ça dix-huit mois plus tard. Le HFR avait, en 2012, prévu des agrandissements modulaires provisoires. On nous avait affirmé, dans une réponse par le Conseil d'Etat à l'époque, que c'était une nécessité et qu'on ne pouvait pas faire autrement. Or on a appris, la semaine passée, que cette solution n'était pas nécessaire et qu'une autre avait été trouvée. J'en tire la conclusion que dans ce cas ce fut une mauvaise appréciation. Je voudrais donc que M. le Commissaire me rassure sur la pertinence de l'appréciation qui a prévalu pour ce projet et qu'effectivement ce projet modulaire est la meilleure solution.

Mon intervention vient du fait que je ne voudrais pas que dans deux ans on nous dise qu'il y a une autre solution et que tous les frais entrepris le soient dans le vide, comme cela a été le cas dans l'exemple précité.

M. le Commissaire, j'ai bien saisi l'importance de ce décret et je l'accepterai et je vous remercie d'avance de votre rassurante réponse.

**Le Rapporteur.** Tout d'abord, je remercie l'ensemble des groupes ainsi que la Commission des finances et de gestion pour l'entrée en matière sur ce décret. Pour les questions particulières des groupes ou des députés qui sont intervenus, la plupart sont adressées à M. le Commissaire du gouvernement.

Je souhaiterais juste relever que la question du député Schläfli quant au site d'Ilford, la commission en a discuté également. Cette proposition a été faite également en commission. Il nous a été répondu que l'Université voulait concentrer ses forces, comme je l'ai dit dans mon rapport, sur le plateau de Pérolles-Arsenaux-Miséricorde.

Pour ce qui est des remarques du député Wicht, certaines des questions ont aussi été traitées en commission, notamment les trente ans pour le bâtiment temporaire. L'anticipation sur ce projet est aussi une question qui a été posée, également celle du comparatif avec un bâtiment standard ou en dur. La question de l'entreprise totale a également été posée. Je laisserai le soin à M. le Commissaire du gouvernement de répondre à ces questions.

Egalement les questions sur les coûts du député Morand ainsi que sur les coûts liés au bâtiment Minergie, je laisserai également M. le Commissaire du gouvernement y répondre, tout comme aux questions du député Mesot sur la pertinence, sur le caractère indispensable du bâtiment.

**Le Commissaire.** Je remercie également tous les groupes qui se sont exprimés en approuvant cette entrée en matière.

L'anticipation, qui aurait manqué, est un des éléments qui est pratiquement revenu partout. Nous sommes très conscients que c'est difficile d'anticiper. Il y a un peu plus d'une dizaine d'années, on en était à mettre en cause l'avenir de la Faculté des sciences tant elle avait trop peu d'étudiants; celle-ci a réagi. En 2007, le bachelor en sciences biomédicales a été introduit. On a attendu 20–30 étudiants et il y en a eu 69. En 2007–2008, l'introduction du bachelor en sciences des sports et de la motricité a eu aussi beaucoup de succès. Enfin, en 2009, ce fut l'introduction de la troisième année de médecine! Cette évolution a conduit à un véritable succès et a permis à la Faculté des sciences de prouver aujourd'hui son dynamisme et son rayonnement. A la fin de l'année passée, nous avons obtenu un pôle de compétences suisse; c'est 12 millions sur cinq ans. C'est la première fois que la Faculté des sciences, en lien avec l'AMI, est le leader dans un tel projet du Fonds national. C'est important pour notre canton. C'est donc vous dire l'effort qui a été fait! Evidemment, cela a amené très rapidement une présence importante d'étudiants, de professeurs sur le site lui-même. Je préfère avoir la situation d'en avoir trop que de devoir fermer une Faculté des sciences!

La Faculté des sciences avait la charge – elle l'a toujours – de développer un masterplan pour l'entier des besoins sur ce plateau en la matière. Elle n'a pas pu réagir tout de suite vu l'évolution très rapide, ce qui fait qu'on n'a que plus tard pu se rendre compte que le besoin était à ce point urgent, qu'un bâtiment modulaire temporaire s'imposait pour ne pas précéder de manière définitive une évolution ou des bâtiments sur cet endroit qui, eux, seront définitifs.

On a exploré aussi la voie Ilford. Je souligne qu'il n'y pas, avec Ilford, la stratégie prise par l'Université et le canton, d'avoir une concentration de notre Université sur l'axe Miséricorde-plateau de Pérolles avec la synergie avec les Hautes Ecoles que nous avons renforcée avec les votations du 9 février dernier. Et puis, on ne peut pas simplement prendre un laboratoire pour un laboratoire. Un laboratoire, dans le cadre universitaire, c'est aussi un lieu d'enseignement. Enfin, la location d'Ilford, notamment par l'AMI actuel, nous montre que c'est parfois plus avantageux d'investir que de louer.

J'aimerais dire aussi qu'un bâtiment définitif – on a quand même fait une étude – supposerait des coûts d'environ 15–20% supérieurs.

L'entreprise totale, c'est évidemment une première pour le canton. Nous avons quelques exigences. La première, c'est que l'entreprise qui reçoit le mandat d'entreprise totale soit bien celle qui réalise les travaux, qu'elle ne soit pas qu'un bureau d'études. Deuxièmement – et vous pourrez compter sur moi – nous aurons un regard particulièrement attentif sur les sous-traitants, sur la liste de ceux-ci, et aurons à cœur de choisir des entreprises fribourgeoises.

J'aimerais également relever que le coût en termes de Minergie ou Minergie-P, ainsi que prévu dans ce projet, répond aux soucis qu'ici même – et j'étais des vôtres – nous avons voulus avec le concept «Energie», à savoir que tout nouveau bâtiment de l'Etat réponde à ces normes parce que construit avec le souci du développement durable. Donc c'est un projet et il n'y avait pas de raisons non plus de commencer par les exceptions. Le projet contient évidemment cette exigence.

Enfin, je peux rassurer M. le Député Mesot. Oui, l'hôpital avait un projet de pavillons. J'ai aussi pris connaissance de l'abandon de ce projet. Ce qu'il y a d'intéressant à noter, c'est qu'ils ont observé qu'ils pouvaient à l'intérieur retrouver l'espace qui leur manquait, notamment en transformant des chambres en bureaux. Cet effort a été fait par l'Université sur le plateau de Pérolles depuis un certain temps. Ce n'est pas pour rien qu'on est allé louer des locaux à Chocolats Villars, au Foyer Saint-Justin, qu'on a créé des mezzanines dans des bâtiments pour «cougner» les gens là où il y avait encore de la place. Cet effort, l'Université l'a accompli à cet endroit-là. Et puis, il ne s'agit pas de créer des bureaux mais des laboratoires, avec des exigences importantes, vous pouvez l'imaginer, et qui ne sont pas forcément faciles à trouver. Donc, c'est vraiment après avoir tout exploré comme solution que nous en sommes venus à ce bâtiment modulaire temporaire. Je précise qu'il ne s'agit pas de baraquements de chantier. Quand on entend «pavillon provisoire», on a l'impression que c'est quelque chose d'extrêmement léger. Il s'agit de bâtiments temporaires mais qui répondent aussi aux exigences de ce qu'on va y installer, à savoir des laboratoires ainsi que des salles d'enseignement.

Voilà en résumé quelques éléments pour conforter le oui du Grand Conseil.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

### Lecture des articles

#### ART. 1

- > Adopté.

#### ART. 2

**Le Rapporteur.** Une remarque a été formulée à l'article 2 sur un éventuel plafonnement du coût. Pour cela, M. le Commissaire du gouvernement nous avait répondu que le coût avait été estimé avec une précision de l'ordre de 10% et que si on

voulait le plafonner, il faudrait l'augmenter préalablement dans cette même proportion.

- > Adopté.

#### ART. 3

**Le Rapporteur.** Nous avons eu une question sur l'article 3 sur la demande si la participation fédérale était garantie. On nous a répondu qu'il n'y aurait un montant garanti que si projet définitif il y avait. Donc, il était assez facile d'estimer ce montant. Le projet a d'ailleurs été annoncé aux autorités fédérales et a été inscrit dans la planification.

- > Adopté.

#### ART. 4

- > Adopté.

#### ART. 5

- > Adopté.

#### ART. 6

- > Adopté.

#### ART. 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

### Deuxième lecture

#### ART. 1 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

### Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Emont (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python



(FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 91.*

*Se sont abstenus:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 3.*

—

## Projet de loi 2013-DICS-10 Scolarité obligatoire<sup>1</sup>

Rapporteuse: **Yvonne Stempfel** (PDC/CVP, LA).  
Commissaire: **Jean-Pierre Siggen, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

### Entrée en matière

**La Rapporteuse.** Was lange währt, wird endlich gut. Ich hoffe, dass ich dies auch nach unserer Debatte im Grossen Rat noch einmal wiederholen kann, denn das Gesetz, das wir heute besprechen werden, ist ein gutes Gesetz, von dem ich überzeugt bin. Auch mit dem projet bis ist es ein gutes Projekt.

Le projet de loi sur la scolarité obligatoire qui nous est soumis aujourd'hui est le fruit d'un travail qui aura duré 10 ans. La volonté commune de tous les partenaires de l'école, c'était et c'est toujours de promouvoir une école de qualité. La présente loi est une loi-cadre, qui permet à l'école de s'adapter et de se développer en permanence pour faire face aux exigences de notre société.

C'est avec l'acceptation par le Grand Conseil en novembre 2003 du postulat que notre collègue Christine Bulliard, aujourd'hui conseillère nationale, et moi-même, avons déposé en mars 2003, que la révision de la loi scolaire de 1985 a pris ses débuts.

Zehn Jahre haben die Arbeiten für dieses Gesetz gedauert. Es ist als Rahmengesetz konzipiert, nähere Anwendungsbestimmungen werden dann im Ausführungsreglement festgelegt.

Klar hat es die Kommission bedauert, dass dieses Ausführungsreglement noch nicht vorliegt. Zumindest konnten wir in der Kommission in gewissen Punkten einige Angaben zum Inhalt des Ausführungsreglements erhalten.

M<sup>me</sup> la Directrice de l'instruction publique nous a confirmé en commission que le règlement d'exécution de cette loi sera soumis aux milieux concernés et qu'une consultation sera faite. Je pense que l'actuel Directeur de l'instruction publique prendra aussi cet engagement.

En commission, nous avons également regretté que le concept sur la pédagogie spécialisée n'était toujours pas validé, ainsi que la loi sur l'enseignement spécialisé. On aurait bien aimé discuter les deux lois en même temps.

Nach der Vernehmlassung im Jahre 2010 fand ein runder Tisch mit den betroffenen Kreisen statt. Das vorliegende Gesetz ist das Resultat dieser Gespräche. Der kantonale Gemeindeverband war ebenfalls an diesen Gesprächen beteiligt. Dieses Rahmengesetz und das entsprechende Ausführungsreglement werden unserem Bildungssystem die nötigen Hilfsmittel geben, um sich den Herausforderungen zu stellen, denen unsere Schule ausgesetzt ist.

Damit sich unsere Schule in der sich stets wandelnden Gesellschaft behaupten kann, braucht sie entsprechende Instrumente – auch, um sich qualitativ zu entwickeln und sich immer wieder zu verbessern. Ein solches Instrument wird die Institutionalisierung der Schulleitung auf Primarstufe sein. Die Schulleitung erhält in unserem Bildungssystem eine Schlüsselfunktion. Sie wird zum Ansprechpartner für Schüler, Lehrpersonen, Eltern und Behörden. Zusammen mit den Lehrkräften bilden die Schulleiterinnen und Schulleiter eine Lerngemeinschaft, die der Schule vor Ort ihr eigenes Gesicht geben wird. Sie werden für ein gutes Schulklima sorgen. Dies kann aber nur erreicht werden, wenn alle Akteure mithelfen und miteinbezogen werden. So wird in diesem Gesetz den Eltern ein besonderer Stellenwert gegeben. Mit der Bildung des Elternrates können sie die Schule mitgestalten.

Ziel dieses Gesetzes ist es auch, die Eltern vermehrt in die Verantwortung zu nehmen. Für die Erziehung der Kinder sind die Eltern die Erstverantwortlichen. Zusammen mit den Lehrkräften sollen sie die Voraussetzungen schaffen, damit sich unsere Kinder entfalten können und befähigt werden, später ihren Weg zu finden, sei es im privaten Leben oder in der Berufswelt.

Wir wollen eine Schule für alle. Jedes Kind soll seinen Platz in unserer Schule haben und es soll entsprechend seinen Fähigkeiten und Begabungen gefördert werden. Die Wissensvermittlung soll in einem Klima des gegenseitigen Respektes geschehen.

Da wir in einem Kanton mit zwei Sprachkulturen leben, aber nur ein Schulgesetz haben, war es für unsere Kommission

<sup>1</sup> Message pp. 130ss.

wichtig, auf die einzelnen Sensibilitäten Rücksicht zu nehmen.

Nous avons constaté en commission que dans nos deux régions linguistiques, il y avait des différences majeures au niveau de la scolarité obligatoire. La présente loi est une loi-cadre qui donne la possibilité de respecter ces sensibilités différentes.

Das vorliegende Gesetz erfüllt den Auftrag, den uns die Verfassung gibt. Es respektiert die Vorgaben von HarmoS und die Abmachungen innerhalb des Westschweizer Konkordates. Unser gutes Bildungssystem, welches in die Traditionen und Gebräuche unseres Kantons eingebettet ist, wird von der Bevölkerung geschätzt und unterstützt. Die grosse Zustimmung für den Bau der Fachhochschule für Gesundheit und Soziales vom 9. Februar hat dies einmal mehr klar gezeigt.

La commission a commencé les travaux en mars 2013 et les a finis en octobre 2013. Cette loi a nécessité 17 séances de travail. Notre souci était de terminer le travail avec M<sup>me</sup> Isabelle Chassot, Directrice alors encore en place, et qui a quitté ses fonctions à fin octobre 2013. Le fait que deux commissaires aient participé à l'élaboration de cette loi restera une des particularités de celle-ci.

Die Kommissionsarbeit fand in einem guten Klima statt. Ich danke den Mitgliedern der Kommission für die interessanten und konstruktiven Diskussionen.

Es war ein Anliegen der Kommission, den Fraktionen nach der ersten Lesung die Möglichkeiten zu geben, sich über die Arbeit der Kommission zu informieren. Für die Sitzungen wurde die Erziehungsdirektorin vom Generalsekretär Herrn Michel Perriard begleitet, von der juristischen Beraterin Frau Sandra Galley, vom Vorsteher des Amtes für den französischsprachigen Unterricht Herrn Hugo Stern und vom Vorsteher des Amtes für deutschsprachigen Unterricht, Herrn Reto Furter. Diesen Personen möchte ich an dieser Stelle für ihre Disponibilität danken, aber auch für ihre Erklärungen und die Arbeit, die sie im Vorfeld bei der Erarbeitung dieses Gesetzes geleistet haben.

Mein Dank geht auch an unseren Parlamentssekretär Herrn Reto Schmid. Es war nicht immer einfach, die Protokolle abzufassen. Ich möchte zudem allen anderen danken, die mit ihren Stellungnahmen dazu beigetragen haben, das wir heute über ein gutes Gesetz befinden können.

La deuxième particularité de cette loi est que le Conseil d'Etat se rallie à l'ensemble du projet bis de la commission.

Je n'ai pas mentionné tous les points discutés par la commission, comme les commissions scolaires, les transports scolaires, les cours de religion, le rôle des travailleurs sociaux, la promotion des langues. J'y reviendrai à la lecture des articles.

Pour le financement, la commission vous propose:

- > les transports scolaires, à 100% aux communes;
- > les moyens d'enseignement, au canton;

- > les frais de traitement des autorités scolaires et les charges y relatives, au canton;
- > les autres charges, 50% à l'Etat et 50% aux communes;
- > les infrastructures restent aux communes et pour leur subventionnement, il y a une loi et un règlement d'exécution spéciaux.

Le coût supplémentaire à la charge de l'Etat sera compensé par une bascule fiscale.

Die Neuregelung der Finanzierung soll für den Kanton und die Gemeinden kostenneutral sein. In personeller Hinsicht wird die Entlastung der Schulleitungen steigen, rund 18 Vollzeitäquivalente, verteilt auf mehrere Jahre.

C'est avec ces considérations que je vous invite, au nom de la commission, à entrer en matière et à accepter le projet bis.

**Le Commissaire.** L'école doit en permanence se livrer à une double réflexion: préciser son but ultime et définir la nature de ses rapport avec le monde dans lequel elle évolue. La loi sur la scolarité obligatoire constitue ainsi l'un des actes fondamentaux de la législation, parce qu'elle définit les objectifs et fixe de quelle manière nous entendons assurer l'instruction de nos enfants. Elle est aussi une loi pour laquelle tout le monde se sent concerné, parce que nous sommes tous passés par l'école, que nous avons tous un avis sur ce qui compte dans la société et sur ce qu'il faut apporter aux jeunes, et aussi parce qu'un certain nombre d'entre nous sommes des parents d'élèves. Et le bien de l'élève est au centre de cette loi.

Le projet a été conçu comme une loi-cadre, mettant en valeur la cohérence et l'équilibre entre ses différentes parties, et laissant au règlement d'exécution les dispositions d'application et de détail. La loi fixe les lignes directrices de l'école en évitant de régler de manière trop contraignante des dispositifs qui pourraient devenir dépassés en quelques années à peine. Le nouveau cadre législatif donne une direction claire, mais aussi évite de figer l'école, lui donnant les conditions et les instruments lui permettant de se développer en permanence. Le système éducatif a ainsi les moyens de répondre aux défis que l'école est amenée à rencontrer dans une société en mutation. Au-delà de la capacité à réagir et à s'adapter à son environnement extérieur, l'école dispose d'un espace de liberté appréciable en faveur de l'innovation.

La loi confère au système scolaire les instruments nécessaires à un pilotage renforcé, davantage axé sur le développement, le contrôle et le perfectionnement permanents de la qualité de l'école et de l'enseignement. La mise en place d'un responsable d'établissement à la tête de tous les établissements primaires constitue la mesure principale prise en ce sens. A l'image du directeur au cycle d'orientation dont il reçoit toutes les attributions, le responsable d'établissement est chargé d'instituer une gestion professionnelle de l'établissement.

L'institution scolaire ne peut accomplir adéquatement sa mission sans le soutien et la collaboration active de tous les partenaires de l'école. La loi tient à rappeler cet enjeu fondamental: parents, corps enseignant, cadres scolaires, services de logopédie, psychologie et psychomotricité et autorités communales forment un tout dont chacune des parties est

essentielle à l'équilibre du cadre éducatif entourant les élèves. Les dispositions ayant trait aux différents partenaires de l'école ont été repensées en vue de fixer un cadre de coresponsabilité définissant plus précisément le rôle et les responsabilités tenus par chacun et chacune au sein de l'école.

La loi institutionnalise une collaboration renforcée entre l'école et les parents à travers la création d'un conseil des parents. Organe obligatoire à chaque établissement scolaire, il se veut un lieu d'échange où les parents seront désormais systématiquement consultés sur un certain nombre de questions touchant à la vie et à l'organisation de l'établissement.

La loi instaure une nouvelle répartition des tâches, qui obéit à une volonté de regrouper celles-ci en fonction des mandats dévolus à chaque autorité. Cela permet de réduire le nombre d'intervenants pour une même tâche, de mieux tirer profit des compétences de chacun et chacune, et enfin, de clarifier le système et d'en accroître à la fois l'efficacité et l'efficience. Que canton et communes puissent effectuer leurs tâches au niveau le plus adéquat, sans dilution des responsabilités!

Dix ans de travail. Une décennie de préparation pour remplacer la loi actuelle de 1985, qui elle-même succédait à une loi centenaire. Si le postulat Stempfel/Bulliard demandant la refonte complète de la loi a été accepté en novembre 2003, le mouvement de réflexion était déjà amorcé. Plusieurs projets et réformes d'envergure étaient parallèlement en cours d'élaboration. Il s'agit notamment de la Constitution fribourgeoise, du concordat HarmoS, accepté par le peuple fribourgeois en 2010, et de la Convention scolaire romande, sans rappeler l'article constitutionnel de 2006. Ce travail de dix ans a été caractérisé par le souci constant d'associer tous les partenaires de l'école. La volonté commune de promouvoir une école de qualité a permis au projet de bénéficier de l'apport de commentaires et de suggestions constructifs tout au long du déroulement des travaux. Je tiens ici à remercier les partenaires qui ont donné leur avis et se sont engagés avant la consultation de 2010, lors de la consultation, et ensuite également dans les Tables rondes qui ont été organisées en 2011 et 2012. Un merci tout particulier également à la commission parlementaire, qui s'est réunie à 17 reprises en 2013. N'ayant moi-même pas participé à cet examen de détail, puisque la commissaire du Gouvernement était ma prédécesseure à la tête de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, qui s'est énormément engagée pour ce projet et que je remercie ici très vivement, j'ai évidemment lu et relu l'ensemble des procès-verbaux de ces 17 séances. Et j'ai mesuré combien le travail de la commission avait été intense, comment chacun des articles avait été analysé, discuté, débattu et finalement voté. J'ai mesuré ainsi à quel point le texte qui vous est proposé est cohérent. Tout se tient et une modification dans un article entraîne des conséquences ailleurs dans la loi. Cette horlogerie fine a fait l'objet de beaucoup de discussions en commission parlementaire; les solutions qui ont été trouvées ont obtenu l'aval de la majorité, à tel point que le projet final a été adopté par une très belle majorité, les seules deux voix opposées ayant été annoncées dès le début des travaux.

Le résultat final est le fruit de cet effort continu de collaboration et de concertation. Il fixe un cadre revisité à l'école destiné à lui donner les conditions et les moyens de s'adapter et de se développer en permanence. Je vous remercie de votre intérêt pour ce projet et je vous recommande bien entendu de respecter cette grande cohérence de la loi et son subtil équilibre. J'ajoute que la cohérence va au-delà du canton de Fribourg, puisque les informations et autres données HarmoS, de la Convention scolaire romande, le langage qui est utilisé de manière commune entre cantons romands, est également repris et adapté dans cette loi. Je vous remercie de soutenir la loi.

**Emonet Gaétan (PS/SP, VE).** Je déclare tout d'abord mes intérêts: je suis enseignant et président de la Société pédagogique fribourgeoise francophone et co-président de la Fédération des associations d'enseignants. A ce titre, depuis la mise en consultation de l'avant-projet en juin 2010, j'ai suivi l'évolution de cette loi, ai participé aux tables rondes organisées par M<sup>me</sup> Chassot et me suis impliqué dans l'ensemble du processus qui a abouti au texte qui, enfin, nous est présenté aujourd'hui.

La consultation de l'avant-projet avait, il y a 3 ans et demi donné lieu à de nombreuses remarques de la part des associations d'enseignants et des parents, ainsi que des communes et des partis politiques. Trop lourd, trop détaillé, 151 articles à l'époque, sans une réelle vision d'avenir de l'école fribourgeoise, ce premier jet n'avait pas donné satisfaction. Aujourd'hui, après plusieurs séances de discussion avec tous les partenaires, après des négociations avec les communes, nous avons un nouveau texte qui a été soumis à la commission parlementaire qui a siégé à 17 reprises.

Le groupe socialiste a analysé avec attention ce projet et le résultat des travaux de la commission et a retenu plusieurs points:

1. Le groupe socialiste salue l'arrivée de cette loi, après tant d'années de travail et de réflexion. Nous sommes convaincus que ce texte de portée générale définit un cadre légal très satisfaisant. Qui dit loi-cadre dit règlement d'application. Or, celui-ci, pour des raisons compréhensibles, est en cours de rédaction. Nous avons demandé plusieurs fois en commission que des éléments de ce règlement soient apportés, ce qui a été fait pour quelques points. Aujourd'hui, ce règlement nous manque encore pour connaître l'application et les implications de plusieurs articles importants lors de l'entrée en vigueur. Ce règlement devra aussi être présenté et analysé par les partenaires afin d'éviter toute surprise.
2. Le groupe socialiste soutient le système de direction des établissements proposé. Les établissements primaires en particulier voient les responsables d'établissement, respectivement les *Schulleiter*, installés dans une nouvelle fonction hiérarchique, avec un cahier des charges précis et des prérogatives administratives, organisationnelles et de conduite du personnel qu'il s'agira, en particulier du côté francophone, de mettre en place en douceur. Ce principe de direction d'établissement répond à une attente, l'autonomie des établissements sera renforcée et

l'équipe enseignante pourra s'organiser autour d'un référent, gage de la qualité de l'enseignement et du respect des particularités de chaque école.

3. En lien avec la mise en place des responsables d'établissements, le groupe socialiste soutiendra la création d'entités constituées de 10 classes au minimum, afin que la fonction de direction puisse être à mi-temps au minimum. Ce mi-temps est un taux minimum afin que le responsable d'établissement puisse remplir toutes ses tâches correctement. Ce temps de travail devra donc être clairement défini selon le nombre de classes, et pour les plus grands établissements, il est indispensable de réfléchir à un soutien administratif. De plus, le futur responsable d'établissement devra être déchargé d'une responsabilité de classe et pourra effectuer des appuis ou des cours de langue.
4. Les parents sont des partenaires incontournables de l'école et cette place est maintenant renforcée par la création du conseil des parents. De ce fait, les commissions scolaires sous la forme actuelle disparaîtront. Elles deviennent facultatives et leur cahier des charges revu. Il en est de même en ce qui concerne la procédure d'engagement des enseignants. Le groupe socialiste est d'avis que les changements proposés vont là-aussi dans le bon sens.

Cependant, tout n'est pas encore réglé et quelques points d'interrogation subsistent.

- > Nous estimons que la situation du concept d'enseignement spécialisé et le retard pris dans sa réécriture ainsi que celle de la loi peut poser des problèmes en particulier avec les liens à faire avec le texte présenté. Nous y reviendrons.
- > Du côté du financement, le groupe socialiste se pose beaucoup de questions. Les conséquences pour les communes risquent d'être lourdes, à l'image du courrier envoyé par la petite commune veveysanne de La Verrière. Ce point-là ne nous semble pas tout à fait abouti et des propositions vous parviendront.
- > Le groupe socialiste présentera quelques amendements en particulier pour permettre de développer un concept sport-art-formation de qualité ainsi que sur la mise en place et le financement des bibliothèques scolaires.

Dès lors, et au vu de ce qui précède, le groupe socialiste entre unanimement en matière sur ce projet de loi, message 41, et soutiendra le texte tel que résultant du travail de la commission.

**Schorderet Gilles** (UDC/SVP, SC). Rarement un projet de loi n'aura autant occupé le groupe de l'Union démocratique du centre. Rarement également un projet n'aura autant été modifié suite à la consultation des milieux concernés. Notre groupe tient à relever l'énorme travail qui a été effectué par la Direction de l'instruction publique et son secrétariat pour préparer le projet qui nous est présenté aujourd'hui.

Nous tous ici présents et toute la population sommes conscients de l'importance de cette loi pour l'avenir de notre canton. Cette loi va définir le futur cadre de l'école fribour-

geoise. Un cadre pour la formation, l'instruction et l'éducation de nos enfants et de notre jeunesse. Le succès de cette école se mesurera à la capacité des jeunes gens quittant l'école d'organiser indépendamment leur vie, de vivre en société et de prendre leur place dans la vie professionnelle et économique.

Comme l'a dit Victor Hugo: «La liberté commence où l'ignorance finit».

L'intérêt qu'engendre auprès de la population la révision de notre loi scolaire n'est pas surprenant, car au-delà de l'éducation et de la formation de nos enfants, c'est une certaine vision de notre société qui est débattue.

Le groupe de l'Union démocratique du centre souhaite une loi qui garantisse l'égalité des chances pour tous les élèves fribourgeois, qu'ils viennent de la campagne ou de la ville, de la partie alémanique ou de la partie francophone de notre canton. Une loi qui puisse être assumée financièrement par les communes et par l'Etat.

Plusieurs éléments de ce projet de loi dérangent notre groupe et nous tenterons de les corriger par des amendements. Certains ont déjà été proposés à la commission parlementaire et n'ont pas été retenus, mais notre groupe estime que tous les députés doivent se prononcer sur ces points chauds et que, contrairement à ce que le journal «La Liberté» titrait le 12 février, tout n'est pas encore réglé dans cette loi.

La redéfinition des cercles scolaires, avec un minimum de 10 classes par établissement, n'a pas convaincu le groupe de l'Union démocratique du centre. Sur les 105 cercles scolaires que compte notre canton, 48 ne remplissent pas ces conditions et devraient fusionner avec leurs voisins. Cela ne se fera pas sans des transports supplémentaires avec tout ce que cela sous-entend de temps perdu pour les élèves et de coût pour les communes.

Le désenchevêtrement des tâches proposé par le Conseil d'Etat avec un transfert des charges de transport scolaire en totalité aux communes n'a pas le soutien du groupe de l'Union démocratique du centre. Si l'opération est dite blanche pour les communes, cela n'est pas du tout le cas entre les communes. Les communes rurales sont perdantes dans l'opération et nous proposerons plus de solidarité.

La création d'un conseil des parents sans aucun pouvoir de décision et la suppression de la commission scolaire sous sa forme actuelle ont fortement été discutées dans notre groupe. Pourquoi ne pas modifier les compétences et la composition des commissions scolaires? A notre avis, cette commission devrait avoir un droit de regard sur les activités du responsable d'établissement.

Si le système de responsables d'établissements est certainement souhaitable, attention de ne pas en faire des petits roitelets en dehors de tout contrôle communal. Le groupe de l'Union démocratique du centre souhaite également que les responsables d'établissements déchargent les enseignants des nombreux travaux administratifs et enquêtes en tous genres.



Notre groupe proposera également que les technologies de l'information et de la communication (ordinateurs, tableaux et tablettes interactives) fassent partie des moyens d'enseignement pris en charge par l'Etat.

Un rapport *fri-tic* datant de 2012 relève d'ailleurs une grande disparité dans l'équipement informatique de nos écoles *fri-bourgeoises*. Ce rapport recommande une meilleure coordination en vue de l'harmonisation des équipements afin de favoriser la formation continue des enseignants. Une centrale d'achat cantonale fournissant du matériel standardisé permettrait de diminuer l'hétérogénéité de l'équipement et garantirait des prix attractifs.

Consultation du casier judiciaire avant l'engagement d'un enseignant, tenue vestimentaire, transparence, sont également des thèmes que notre groupe souhaite aborder. Pour ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre votera l'entrée en matière.

**Schneuwly André** (*ACG/MLB, SE*). Wir sind uns sicher alle einig, dass wir eine gut ausgebaute und geleitete Schule während der obligatorischen Schulzeit brauchen. Der Start in das Schulleben ist für alle Schüler und Schülerinnen wichtig für die Berufsbiografie. Die Lehrpersonen, die politischen Behörden, die Eltern und die Verbände sollen in die verschiedenen Prozesse einbezogen werden. Die überarbeitete Version des vorgelegten Schulgesetzes hat sich wesentlich verändert und viele Anregungen wurden aufgenommen. Der runde Tisch mit den verschiedenen Partnern hat die heutige schulische Realität vertieft diskutiert und einbezogen. Die Mitte-Links-Fraktion dankt der Erziehungsdirektion für die Vorlage, die eine gute Basis für die Behandlung des Rahmengesetzes mit sich bringt.

Mit Bedauern und Unverständnis stellen wir fest, dass es im Bereiche der obligatorischen Schulzeit weiterhin zwei Gesetze braucht. In praktisch allen Kantonen wird nicht mehr unterschieden zwischen dem Schulgesetz und dem Sonderschulgesetz. Das stark kritisierte sonderpädagogische Konzept muss überarbeitet werden. Das Sonderschulgesetz muss noch erarbeitet werden. Alle Fragen rund um die Integration von Schülern und Schülerinnen mit besonderen Bedürfnissen sind in dem vorgeschlagenen Schulgesetz nicht geklärt. Das Schulgesetz muss innert kürzester Zeit wieder angepasst werden. Dies bedauern wir sehr.

Wir brauchen eine gut organisierte und geführte Schule. Unsere Fraktion begrüsst die Professionalisierung der Schule. Parallel zu den OS-Schulen mit den Direktoren werden im Primarschulbereich Schulleitungen angestellt. Die notwendigen Kompetenzen werden den Führungspersonen im Primar- und OS-Bereich zugestanden. Der Kanton übernimmt die Finanzierung der Kaderpositionen. Auch werden die Aufgabenbereiche des Kantons und der Gemeinde teilweise geklärt. Folgende Themen haben innerhalb unserer Fraktion Diskussionen ausgelöst: die Sprachenförderung, die Rolle der Eltern, die Aufgabenteilung zwischen Gemeinde und Kanton, die Grösse der Schulkreise und damit verbunden das Pensum der Schulleitung, die Rolle des Elternrats und der Schulkommission, der Religionsunterricht während den

Schulzeiten, der Schulkalender, die Bedeutung der Schulbibliothek, die Regelung des Sonderurlaubes und allgemein die Finanzierung der Schule.

Wir werden verschiedene Änderungsvorschläge unterbreiten, unterstützen aber einstimmig das Eintreten auf das Gesetz.

**Grandgirard Pierre-André** (*PDC/CVP, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet. La commission ordinaire chargée de l'examen de ce projet de loi sur la scolarité obligatoire s'est réunie à 17 reprises, on l'a déjà dit. Le nombre de séances nécessaires donne un aperçu de l'ampleur de la tâche. Un sujet tel que la réforme de la loi sur la scolarité obligatoire touche évidemment chaque citoyen et heurte souvent la sensibilité des gens. De nombreuses questions et inquiétudes ont été remarquées vis-à-vis des responsables d'établissements, du conseil des parents en remplacement des commissions scolaires, du nombre minimal de classes par établissement ainsi que du financement de l'école englobant les transports scolaires et les moyens d'enseignement. La répartition des tâches Etat-communes, assortie à leur financement, fut aussi un thème très discuté. La fonction et le taux d'occupation du responsable d'établissement, liés au nombre minimal de classes par établissement, ont été largement débattus.

La version initiale du Conseil d'Etat, avec un responsable d'établissement avec un taux d'occupation d'au minimum 50% et un nombre de classes par établissement d'au minimum 10, a été maintenue par souci d'efficacité pour le responsable d'établissement et par souci de rationalisation et de coûts pour le nombre de classes. En effet, un responsable d'établissement à moins de 50% n'est pas souhaité et un nombre de classes par établissement inférieur à 10 n'est pas suffisant pour occuper un responsable d'établissement à 50%.

Il est utile de préciser qu'un cercle scolaire de 10 classes, avec son responsable d'établissement, peut parfaitement fonctionner sur plusieurs sites et ainsi économiser des infrastructures.

Actuellement, un tiers environ des communes avec des établissements d'une taille inférieure à 10 classes sont engagées dans des processus de fusions de cercles ou de communes. Avec ce projet de loi, nous avons une opportunité de faire un grand pas dans le sens du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes.

A l'avenir, l'Etat devra assumer les frais de traitement des autorités scolaires et les charges y relatives, ainsi que les coûts des moyens d'enseignement. Les frais liés au transport scolaire devront être transférés aux communes. La bascule fiscale y relative devra être une opération blanche pour les communes.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique tient à relever l'excellent et très important travail de préparation relatif à ce projet de loi sur la scolarité obligatoire, de la part de tous les collaborateurs de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, de ses conseillers d'Etat responsables, M<sup>me</sup> Isabelle Chassot et M. Jean-Pierre Siggen.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, soyons courageux et offrons un avenir à nos générations futures en soutenant tout le travail réalisé ces dernières années. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique vous recommande d’entrer en matière et de plébisciter le projet bis de la loi sur la scolarité obligatoire.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Je vous annonce mes intérêts, je suis conseillère communale de la Ville de Fribourg en charge des écoles.

Tout d’abord, je tiens à remercier, au nom du groupe, la Direction de l’instruction publique, de la culture et du sport pour l’immense travail qu’a constitué la préparation de cette loi. M<sup>me</sup> Chassot n’est pas là, mais peut-être qu’elle nous entend, et je tiens à la remercier pour la très bonne atmosphère qui s’est développée au sein de la commission.

Ce projet de loi, comme dans tous les groupes, a suscité une discussion nourrie, notamment sur le fait que des réformes avaient déjà trouvé leur place dans la réalité et que maintenant, elles trouvaient leurs bases légales. Certains des membres de mon groupe ont critiqué cette politique du fait accompli. Mais il faut quand même lui reconnaître un mérite, c’est celui d’introduire des mesures qui ont fait leurs preuves et montré leur nécessité. Il faut aussi reconnaître que la réalité du terrain est bien loin de celle d’il y a 20 ou 30 ans. Notre monde a changé. 50% des habitants de notre canton n’y sont pas nés. L’école doit donc tenir compte de cette réalité, qu’on le veuille ou non. Une des premières mesures est l’introduction des responsables d’établissements, qui est le fondement de cette nouvelle organisation scolaire. Nouvelle mesure qui a été fortement débattue car si cette fonction est reconnue et acquise dans les districts alémaniques, voire en Ville, elle n’est pas encore bien acceptée dans d’autres districts. Le fait que ces responsables d’établissements doivent évaluer leurs propres collègues suscite bien des interrogations.

Le groupe libéral-radical rappellera au commissaire les promesses faites par M<sup>me</sup> Chassot sur le préavis des engagements des enseignants, car là nous nous sommes écartés de ce que va prévoir le règlement, puisque la commission demande qu’il y ait une commission ad hoc.

Cette loi donne aussi une base légale aux mesures de soutien des élèves, mesures qui s’ajoutent aux encadrements déjà prévus par la loi actuelle: logopédistes, psychologues, psychomotricité. Face à tous ces intervenants extérieurs, la question se pose naturellement: où se situe encore l’enseignant? Ne doit-on pas à un certain moment dire stop à cette surabondance de services qui aboutissent à une dissolution de l’autorité? Si des enseignants doivent retrouver leur place, les parents doivent retrouver leur rôle: celui de premier responsable de l’éducation de leur enfant.

Le groupe libéral-radical n’a pas l’habitude d’entrer dans l’avenir en marche arrière et privilégie les solutions pragmatiques et économiquement défendables. Par conséquent, il soutient le désenchevêtrement des tâches qui rend responsable celui qui décide. Ainsi, il approuvera l’amendement de la commission qui met les frais et les moyens d’enseignement

à l’Etat. Il approuve aussi que les frais de transport restent aux communes qui les organisent, tout en reconnaissant que ces coûts devraient être pris en compte dans la péréquation intercommunale.

Enfin, le groupe libéral-radical ne peut pas accepter la bascule fiscale voulue par le canton. Si cette loi transfère certains coûts des communes au canton, elle ne tient absolument pas compte des coûts des infrastructures primaires et des CO<sub>2</sub>, qui explosent à cause de la démographie. Là-aussi, le canton aurait dû tenir compte de la réalité du terrain et reconnaître que les communes connaîtront une hausse importante de leurs charges. Il soutiendra donc l’amendement du club des communes.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical accepte à l’unanimité l’entrée en matière de cette loi.

**Raemy Hugo** (PS/SP, LA). Meine Interessenbindung: Ich bin Lehrer an der Orientierungsschule Region Murten.

Die Sozialdemokratische Fraktion ist klar für Eintreten auf den Gesetzesentwurf zum Schulgesetz. Wir unterstützen die gewählte Form eines Rahmengesetzes, welches nur einen grundsätzlichen und dauerhaften Rahmen absteckt und die Ausführungsmodalitäten im Reglement regelt. Das ermöglicht eine rasche und flexible Anpassung an veränderte Begebenheiten. Das projet bis der Kommission ist das Resultat von langen, grundsätzlichen, konstruktiven und intensiven Diskussionen und das Resultat einer Kompromissfindung, welche wir in den zentralen Punkten unterstützen.

Zu diesen gehört erstens die Aufwertung der Schulleitungen der Primarschule, welche den Direktionen der Orientierungsschulen grundsätzlich gleichgestellt werden. Das bedingt jedoch zwingend, dass die Dotationen der Primarschulleitungen denjenigen der OS-Direktionen auch gleichgestellt werden. Es kann und darf nicht sein, dass die Schulleitungen der Primarschulen einen zusätzlichen Aufwand – ich denke da etwa an die Personalführung – mit der gleichen Stundenentlastung bewältigen müssen.

Zweitens: Die Grösse der Schulkreise. Wir unterstützen die Bildung von grösseren Schulen und Schulkreisen mit mindestens zehn Klassen. Das ermöglicht die Anstellung einer 50-Prozent-Schulleitung, was ein absolutes Minimum darstellt. Das Hauptgewicht der Tätigkeit eines Schulleiters oder einer Schulleiterin soll auf der Leitung der Schule liegen. Im Idealfall sollte ein Schulleiter oder eine Schulleiterin gar nicht mehr unterrichten.

Drittens: Wir unterstützen auch die obligatorische Bildung eines Elternrates. Sie entspricht einem Ziel der Revision des Schulgesetzes, der Stärkung der Zusammenarbeit von Schule und Elternhaus. Damit kann eine bessere Einbindung der Eltern in die Schule und eine bessere Verankerung der Schule in der Gesellschaft erreicht werden. Die Abschaffung der Schulkommissionen in der bisherigen Form und mit den bisherigen Kompetenzen ist eine logische Folge der Aufwertung der Schulleitungen und in dem Sinn unumgänglich. Die Gemeinden können jedoch für ihre Aufgaben weiterhin eine

Kommission einsetzen und diese auch Schulkommission nennen, was wir ebenfalls unterstützen.

Ein zusätzlicher Punkt ist mir noch wichtig. Obwohl wir ein Gesetz für den ganzen Kanton verabschieden werden, ist es zentral, die Unterschiede und Eigenheiten der Schulsysteme der beiden Sprach- und Kulturgemeinschaften im Ausführungsreglement zu berücksichtigen und nicht einfach alles gleichmachen zu wollen. Viele Punkte sind noch offen, die konkrete Umsetzung im Ausführungsreglement noch weitgehend unbekannt. Die Unkenntnis des Ausführungsreglements hat auch die Arbeit in der Kommission zuweilen stark erschwert. Das wurde bereits mehrfach erwähnt.

Die Sozialdemokratische Fraktion ist deshalb gespannt auf die Vernehmlassung zum Ausführungsreglement. Sie wird aktiv daran teilnehmen und sehr wachsam sein auf die Umsetzung des Schulgesetzes für eine moderne, starke, leistungsfähige, soziale und gute öffentliche Freiburger Schule. In diesem Sinn: Ran an die Artikel. Es ist ein gutes, es ist ein ausgewogenes Gesetz.

**Girard Raoul** (PS/SP, GR). En préambule, je décline mes liens d'intérêt par rapport à cette intervention: je suis conseiller communal à Bulle et je reprendrai ici la position du club des communes du Grand Conseil.

Après tant d'années de travail, après toutes ces séances de commission parlementaire, il est évident pour moi et je le dis d'entrée, que l'on ne peut qu'entrer en matière sur cette loi. Malgré cela, je ne peux qu'avoir un regret aujourd'hui par rapport à cette loi et par rapport au processus de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Ce sujet fait partie du programme gouvernemental pour la législature et cette loi ne parviendra pas aujourd'hui à clarifier définitivement le rôle de chacun. Mais bien sûr, il faut s'empresse de le reconnaître, la clarification des répartitions des tâches a un côté peut-être idéaliste et demeure dans les faits un objectif certes à long terme.

Cependant, la répartition financière proposée actuellement de 50% – 50%, doit être considérée comme une solution transitoire. En l'état, je ne peux que soutenir la répartition des charges, 50% à l'Etat, 50% aux communes. Par contre, et c'est essentiel, je ne peux soutenir cette répartition que si, et seulement si, cette répartition tient compte de tous les aspects financiers liés au scolaire obligatoire. Dans la proposition qui nous est faite aujourd'hui, deux éléments importants n'ont pas été considérés, celui des infrastructures et celui des charges de fonctionnement du Service administratif cantonal des écoles. Selon une enquête réalisée par l'Association des communes fribourgeoises en 2012, ce sont en moyenne 96 millions de francs que les communes de ce canton dépensent chaque année pour les infrastructures scolaires obligatoires. Ces chiffres, 96 millions, datent de 2012, et vu la croissance démographique, vu la généralisation qu'il y a eue de la deuxième année d'école infantine ces deux dernières années, ce montant, déjà spectaculaire, doit être envisagé comme plus élevé encore. On doit plutôt admettre entre nous un montant de plus de 100 millions qui est dépensé par année pour les infrastructures scolaires par les communes fribourgeoises.

Nous pouvons donc être d'accord avec la répartition des charges comme elle est envisagée, mais en tenant compte de ces deux éléments essentiels que sont tout d'abord les infrastructures scolaires et les services administratifs. Il en va de la transparence et de l'équité.

Mesdames, Messieurs, vous me permettez encore de m'interroger sur la répartition financière qui nous est proposée. En ce qui concerne les infrastructures, et peut-être de manière alors plus anecdotique, je suis pour le moins étonné que les ordinateurs, les tableaux numériques, voire même les tablettes soient considérés comme infrastructures et par conséquent à la charge des communes. Avec l'évolution connue à ce jour de la technologie et des moyens d'enseignement, il reste très surprenant que l'on considère ici ces éléments comme infrastructures et non comme moyens d'enseignement au même titre que des livres. On le voit, nous pourrions nous retrouver avec des situations très peu claires de prise en charge. L'outil informatique à la charge de la commune, le programme informatique à la charge du canton. Ce genre de subtilité ne manquera pas de poser des problèmes inextricables.

Vous le constaterez, nous sommes encore très loin d'une répartition financière claire entre les communes et le canton. Alors que faire? C'est une question qui n'est pas des plus simples. Après tout le travail qui a été effectué pour parvenir à cette loi, avec l'attente que nous avons tous de cette loi, nous devons pouvoir aujourd'hui trouver une porte pour que cette loi puisse voir le jour. Il faut être honnête, ici les problèmes de dépenses pour les infrastructures ne trouveront pas de solution complète durant nos débats parlementaires. Nous ne trouverons certainement pas non plus toutes les précisions utiles à la répartition de certaines charges d'enseignement.

Le club des communes ne voit qu'une solution à court terme. Il s'agit de ne pas mettre en œuvre la balance fiscale proposée dans ce projet. Une balance ne peut s'envisager que si l'on a tenu compte de tous les coûts à répartir. Tant que les infrastructures ne feront pas partie du décompte, il n'est pas juste d'amputer les communes de points d'impôt alors que les charges effectives, les montants à leur charge, augmentent de manière importante.

Vous l'avez constaté, je ne parle pas encore ici des futurs frais de transport qui inquiètent déjà énormément d'autres collègues.

C'est donc avec une volonté de trouver aujourd'hui une solution qui puisse permettre de faire aboutir cette loi scolaire que j'interviendrai pour demander l'abrogation des articles finaux, les articles 105, 106 et 107, et de ne pas mettre en œuvre la balance fiscale telle que proposée.

**Grandjean Denis** (PDC/CVP, VE). En préambule, je désire remercier le Conseil d'Etat et la Commission parlementaire de leur travail. Avec M. le Député Patrice Longchamp, nous avons déposé deux amendements concernant cette loi scolaire. Ces articles sont liés; il s'agit des articles 50 et 67. L'article 50 établit le nombre de classes par cercle scolaire. Dans mon beau district de la Veveyse, sur huit établissements scolaires, six sont concernés par cet article et son minimum.

Nous proposons huit classes par établissement scolaire, ce qui est logique, une classe par degré. Ceci permet d'avoir des écoles à taille humaine qu'il est nettement plus facile de diriger. Le seul argument que j'ai entendu pour 10 classes est que le responsable d'école doit avoir son activité de responsable au moins à 50%, alors que 40%, deux jours sur cinq, me semble tout à fait convenir pour un minimum.

La liaison entre cet article 50 et le 67 sur les frais de transport provient du fait que si l'on garde 10 classes par cercle scolaire, il y aura obligatoirement des fusions de cercles, ce qui provoquera beaucoup plus de déplacements, chaque jour, pour des enfants dès quatre ans. De plus, cela augmentera les frais de transport. Alors l'Etat doit participer à 50% des frais, si en plus il impose les fusions. Pour certaines communes, prendre le 100% des frais de transport à leur charge provoquera une charge financière supplémentaire qui ne sera que très peu atténuée par les moyens d'enseignement à la charge de l'Etat.

Merci de voter afin d'avoir le meilleur pour nos écoles et nos enfants: une école de qualité mais surtout avec une qualité de vie pour les enfants et les enseignants.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Cette loi est attendue depuis de nombreuses années et cela veut dire qu'elle va aussi servir à donner la ligne que l'on souhaite avoir pour l'enseignement dans notre canton, aussi pour de nombreuses années. Il s'agit donc de tenter, avec ce projet de loi, d'anticiper et de formuler clairement les lignes directrices que nous voulons pour le futur.

Je reviens sur deux sujets qui sont pour moi primordiales et que j'ai abordés en commission. Il s'agit du rôle des bibliothèques, médiathèques et de celui du développement durable. Je reprends une partie des explications données par l'Association des bibliothèques fribourgeoises, tout d'abord concernant la notion de bibliothèque, qui a largement évolué ces dernières années et qui doit comprendre également la médiathèque. Et puis, j'aimerais souligner l'importance des bibliothèques pour l'acquisition des compétences en lecture et en recherche de l'information. Une partie de la culture liée à la pratique de la lecture se perd avec les moyens technologiques actuels. Donc, les bibliothèques ont un rôle majeur à jouer pour pallier ce déficit et pour prévenir l'illettrisme. Le canton doit mieux soutenir la lecture et promouvoir la littérature dans le sens de l'aptitude à utiliser l'écriture et les médias fondés sur l'écrit dans tous les contextes sociaux et à tous les âges. D'ailleurs, le plan d'études romand intègre ces fonctions de la bibliothèque. Par conséquent, la bibliothèque-médiathèque doit être reconnue comme un moyen d'enseignement à part entière. Je reviendrai avec d'autres collègues dans les articles de loi.

Le deuxième sujet concerne le développement durable. Lorsqu'on prend connaissance des visions et projets-phares du Conseil d'Etat, ce dernier dit, je le cite: «Tourné vers l'avenir, l'Etat souhaite former les futurs citoyens et futures citoyennes en intégrant le développement durable dans la scolarité obligatoire.» Ainsi, je pense que ce sujet mérite également une mention particulière plus précise dans le cadre de

la loi et comme je vous l'ai dit, je reviendrai donc sur ces deux objets lors de la lecture des articles sur ces sujets.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Concernant mes liens d'intérêt, je suis coprésident du Forum des langues partenaires Fribourg et c'est à ce titre-là que je vais revenir sur la question du bilinguisme dans l'école, dans le cadre de cette loi. Les amendements que nous allons présenter ont comme objectif général de donner un contenu à la volonté politique de traduire dans l'école la question du bilinguisme, suite en partie à la situation privilégiée du canton. Sachant que c'est un thème important et sensible, les amendements que nous allons présenter respectent et sont basés sur trois principes que j'aimerais énoncer généralement. Lors de leur présentation, on reviendra plus en détail sur leurs caractéristiques particulières.

Le premier principe sur lequel nous nous sommes basés, c'est le fait qu'il nous semble important de fixer dans la loi maintenant des conditions minimales pour passer à l'action en matière de bilinguisme dans l'école, de manière systématique, décidée et concrète, pour qu'il y ait des signaux clairs, politiquement, qui soient donnés à l'extérieur, aux communes, aux écoles et aux parents en matière de comment le bilinguisme va être traduit dans les faits à l'école.

Le deuxième élément que ces amendements ont en commun, est celui de considérer que la conception générale de l'enseignement des langues est la base à partir de laquelle et sur laquelle on doit s'appuyer pour la traduire dans les faits. Elle a un catalogue de neuf mesures principales qui sont en fait amplement suffisantes pour pouvoir agir. Il faut maintenant passer aux actes et traduire ces dispositions-là dans les faits. Le concept a déjà cinq ans et toutes les écoles, de loin pas, n'ont pas encore considéré son opportunité.

Finalement, le troisième concept, c'est que ces amendements sont complémentaires aux initiatives qui existent déjà maintenant, qui sont conduites sous la direction de la Direction, ça vaut la peine de le répéter, en commençant par le haut au niveau du collège et dans certains cycles d'orientation. On connaît ces initiatives-là, mais il nous semble que c'est le moment pour que des initiatives similaires soient prises au niveau primaire, au moment où les enfants apprennent le plus facilement une seconde langue, une langue partenaire. Cela nous paraît important de développer maintenant simultanément des initiatives concrètes à ce niveau-là.

Donc, ce sont ces trois conditions que les amendements présentés respectent. C'est le moment de le faire, à partir de la conception générale et puis au niveau primaire en toute priorité. Notre intention en fait, à travers ces amendements, c'est de contribuer à ce que l'on puisse faire ce que l'on dit à partir des propositions existantes et ne pas se contenter de dire ce que l'on va faire. Nous reviendrons sur ces éléments-là lors de la lecture des articles correspondants.

**Gasser Benjamin** (PS/SP, SC). En premier lieu, je souhaite déclarer mes liens d'intérêt: je suis enseignant à l'Etat de Fribourg, à l'école primaire. Je souhaite relever et souligner la qualité de ce projet de loi scolaire issu d'un travail de longue



haleine et ayant fait l'objet de nombreuses séances de travail et d'après négociations et réflexions de fond. Ce projet, de par sa complexité et par l'importance de l'influence qu'il aura, mais aussi des attentes suscitées par le terrain, est en effet un des plus importants de cette législature.

Je soutiendrai donc l'entrée en matière, en formulant toutefois une remarque sur un des points d'ancrage de ce projet de loi. En effet, il est important de souligner que ce projet propose, dans son article 50, un minimum de 10 classes pour constituer un établissement. Cette mesure est à la fois pédagogiquement juste selon moi, mais permettra aussi aux enseignants et aux établissements, de réaliser de nombreuses synergies entre les enseignants et les classes et donc les élèves. Ceci est d'autant plus important, dans les projets d'établissements qui constituent le fil rouge de la cohérence au sein des établissements, je parle là pour l'école primaire. Cette mesure me semble juste, mais malheureusement quelque peu contradictoire avec le fait que les communes vont devoir payer l'ensemble des transports scolaires. Ceci décourage les communes, en particulier celles de plus petite taille, de se regrouper.

Pour répondre aux dispositions de l'article 50, en effet, il est difficilement défendable de demander aux communes de se regrouper pour composer un établissement et donc de devoir augmenter les charges de transport et les mettre à 100% aux charges des communes. Je remarque ceci moi-même en travaillant dans une petite commune périphérique où les volontés de fusion de cercles scolaires sont bloquées par la difficulté de ces dernières communes à payer les transports futurs. Ceci est dommageable pour la cohérence pédagogique, mais aussi pour les conditions de travail et d'apprentissage des élèves. Nous allons donc déposer un amendement dans ce sens pour alléger la charge des transports dans les dispositions transitoires, pour que les communes puissent effectuer ces regroupements – bénéfiques, vous l'aurez donc compris – et planifier ces augmentations dans leur budget.

**Burgener Woeffray Andrea** (PS/SP, SC). Erlauben Sie mir einige Anmerkungen zum vorliegenden Entwurf. Diese sind grundsätzlicher Natur und zeigen auf, dass noch nicht alles ganz klar und bei weitem noch nicht alles bereinigt ist.

Zum Ersten: Die Spar- und Strukturmassnahmen für den Bildungsbereich liegen noch nicht vor. Wir wissen nicht, wie sie in Zusammenhang mit diesem Gesetzesentwurf stehen, und wir wissen auch nicht, wie sie sich auf die Schule auswirken werden.

Zweitens: Das Sonderpädagogische Konzept. Es ist in der Vernehmlassung massiv verworfen und vom Staatsrat zur Überarbeitung zurückgewiesen worden. Der Ausgang ist derzeit ungewiss. Wohl deshalb ist der Artikel 35 im vorliegenden Entwurf so vage ausgefallen. Es würde mich interessieren, Herr Staatsrat, ob die Kurve der Integration auch noch auf Gesetzesebene genommen werden könnte. Ich meine die Zusammenlegung des Schul- und Sonderschulgesetzes und warum nicht auch gleich die Zusammenlegung des Amtes der obligatorischen Schule und des Amtes für Sonderpädagogik, das SoA. Es mutet seltsam an, dass innerhalb der

Schule, gestützt auf HarmoS, die Integration vor der Separation kommt, auf institutioneller Ebene hingegen soll diese Integration nicht realisiert werden.

Weitere Bedenken habe ich in Bezug auf das Ausführungsreglement, das nicht vorliegt. Verschiedene Artikel sind derzeit noch leere Hüllen, wie zum Beispiel Artikel 4 oder der bereits erwähnte Artikel 35. Und schliesslich sind Bedenken bezüglich der Finanzierung der Freiburger Schule offen. Wie gut wäre es doch gewesen, gerade mit diesem Gesetz bereits auf eine abgeschlossene Entflechtung der Aufgaben zwischen Kanton und Gemeinde zurückgreifen zu können.

So muss festgestellt werden: Wir sind erst auf halben Weg und es scheint ratsam, die zweite Lesung in Kenntnis der heute fehlenden Grundlagen vornehmen zu können. Gut Ding, Frau Kommissionspräsidentin, will Weile haben.

**Savary Nadia** (PLR/FDP, BR). Tout d'abord, je déclare mes liens d'intérêt: je suis syndique de la commune de Cugy, présidente de l'Association des communes broyardes et présidente de l'Association des communes fribourgeoises.

Je souhaite aussi intervenir ici au nom de l'Association des communes fribourgeoises, pour vous faire part de sa position générale et des réflexions qui ont accompagné l'élaboration de ce projet de loi. Attendu depuis plus de 10 ans, vous vous doutez de l'impatience qu'il suscite, non seulement par rapport aux préceptes qu'il vise, mais aussi par rapport aux confirmations de modifications organisationnelles déjà entreprises, comme les responsables d'établissements. Nous avons été récompensés de notre patience en ayant été invités aux tables rondes qui ont suivi la consultation générale, ainsi qu'aux consultations intermédiaires et je tiens à en remercier la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Soyons franc jeu, par rapport à l'opportunité que représente la modification de la loi scolaire, l'ACF est restée sur sa faim. Elle l'a dit lors de la consultation sur l'avant-projet de loi, en relevant que pour un domaine où les tâches étaient aussi claires, soit que l'Etat est maître du côté pédagogique et que les communes restent maîtresses de l'organisation des infrastructures, il était à notre avis essentiel de procéder à une répartition correspondante des charges, selon l'adage «Qui commande, paie», par rapport à la volonté que le Gouvernement s'est fixée comme but de législature, soit de procéder au désenchevêtrement des tâches et des charges entre l'Etat et les communes. Etant donné qu'aucune possibilité n'était ouverte politiquement parlant sur l'application d'un principe si clair, et ne voulant pas prêter l'entrée en matière, l'ACF a accepté une répartition transitoire, 50–50, de tous les éléments. Un compromis qui permet d'avancer, mais aucunement une solution de repli. D'une part, transitoire signifie que l'on souhaite vivement que l'on règle de manière claire et cohérente la question de cette répartition des tâches et des charges dans ce domaine. Les travaux de la Commission cantonale DETEC (désenchevêtrement, tâches et répartition des charges entre Etat et communes) vont aboutir à un rapport en fin d'année. D'autre part, prendre en compte tous les éléments sous-entend que l'on compte aussi deux objets indispensables au fonctionnement et à la qualité de l'école fribourgeoise: le fonctionnement du Service cantonal de l'école obligatoire,

supporté par l'Etat, et les infrastructures scolaires à charge des communes. Ces éléments ont été mis sur la table ronde et estimés par l'Etat et par l'ACF. Pour le fonctionnement du Service cantonal, ça a été dit, il faut compter 20 millions de francs par année, tandis que pour les infrastructures scolaires, la moyenne annuelle des charges de fonctionnement est de 96 millions. L'ACF souhaite vivement que l'ardoise soit plus transparente et plus correcte. Les autres propositions ont suscité énormément de discussions entre les rangs de l'ACF, en attendant bien entendu le projet de règlement d'exécution pour lequel elle a aussi émis le souhait d'être consultée.

Mais nous ne remettons pas en cause le nombre minimum de 10 classes, même si des avis contraires se font entendre. Le conseil des parents et l'institution de la commission scolaire ont fait largement débat autour du système de responsables d'établissements. La solution du projet de loi permet surtout de tenir compte des sensibilités des unes et des autres communes. Nous ne nous y opposons donc pas.

La question des transports qui devient une tâche et charge communale a ses raisons de proximité, mais étant soumise à des jurisprudences aussi interprétatives que sensibles, à son poids, et non seulement financier. Pour ce qui est des incidences financières, il sera indispensable, et je tiens à le souligner, que les transports soient inscrits dans la péréquation financière intercommunale, car sinon, c'est clairement un argument contraire aux fusions de communes que l'on encourage entre ces murs du Parlement.

Les moyens d'enseignement reviendraient à l'Etat. Mais comment argumenter sur le fait que les ordinateurs et autres supports numériques n'en font pas partie mais sont placés dans les infrastructures? On ne peut pas dire que ce soit une volonté déguisée, même à la veille de Carnaval, de charger les communes ou de décharger l'Etat. D'une part, ces moyens numériques sont clairement liés aux logiciels et il y a tout intérêt à ce que les écoles fribourgeoises disposent des mêmes outils pour qu'ils fonctionnent, voire permettent des échanges inter-établissements.

Ayons l'audace d'une loi qui soit aussi plus proactive, dynamique et visionnaire que celle qui nous régit depuis 25 années de bons et loyaux services. L'ACF a consenti à ce compromis, mais il doit être constructif, c'est-à-dire, à ce stade, prendre en compte tous les éléments qui composent l'école, autant le fonctionnement du Service cantonal que les infrastructures scolaires. Ayons une politique transparente et cohérente face à la démographie exponentielle que connaît notre canton.

**Schnewly Patrick** (PS/SP, SE). Ein Gesetz stellt immer auch die Grundhaltung des Staates gegenüber einem bestimmten Sachverhalt dar. Darin kommen die Philosophie und auch die Haltung gegenüber wichtigen Grundsätzen zum Ausdruck. Im Schulgesetz geht es dementsprechend um unsere Grundhaltung bezüglich eines der wichtigsten Grundpfeiler unserer Gesellschaft, nämlich die Grundbildung unserer Schülerinnen und Schüler.

Im Kanton Freiburg, das dürfen wir nicht vergessen, haben wir ein sehr gutes und übrigens im Vergleich zu vielen ande-

ren Kanton günstiges Ausbildungssystem, welches sich unter anderem auch in den guten Resultaten der Pisa-Studien zeigt. Es ist sehr wichtig, dass die Schule diesen positiven Weg weiterhin optimal begehen kann und unseren Lehrpersonen dementsprechend ein Gesetz mit Ausführungsreglement zur Verfügung gestellt wird, welches diesen fortschrittlichen Weg weiterhin ermöglicht. Dafür braucht es einen möglichst grossen Entfaltungsspielraum, der die verschiedenen Kulturen des Kantons berücksichtigt. Minderheiten müssen ihre Eigenheiten ausleben können, kulturelle und sprachliche Unterschiede müssen ausgelebt werden können. So brauchen Schülerinnen und Schüler aus Jaun nicht die gleichen Rahmenbedingungen wie Jugendliche in der Stadt Freiburg oder die Eigenheiten einer Schule in Estavayer sehen nicht gleich aus wie diejenigen in Düdingen. Ich hoffe, dass es uns gelingt, diesen verschiedenen Ansprüchen möglichst gerecht zu werden und dass das neue Schulgesetz möglichst viel Offenheit und Kreativität zulässt.

Ausserdem darf das Schulgesetz nicht als abgeschlossene Einheit angeschaut werden. So sind unsere Schulen immer auch ein Spiegel unserer Gesellschaft, in der sich viel Ungeahntes abspielt, so dass immer wieder möglichst flexible Handlungsspielräume bestehen müssen. Dabei denke ich auch an den Übergang in die weiterführenden Ausbildungen wie Collège, Berufsschule und vor allem Berufslehre. Wie wird diese Schnittstelle in Zukunft gestaltet? Wie gelingt es, diese komplexen Nahtstellen besser und effizienter zu gestalten? Was braucht es für Instrumente, damit eine optimale Übergangssituation entsteht? Das Zusammenspiel der verschiedenen Direktionen ist gefragt. Unter Einbezug der Wirtschaft, der Berufsverbände und des Staats sind hier optimale Lösungen gefragt. Die Erwartungen beider Seiten, öffentliche Schule und «Abnehmer», müssen besser formuliert werden, damit diese Schnittstellenverbesserungen entstehen können.

Ich lade alle Betroffenen ein, in einer späteren Phase miteinander nach Verbesserungen zu suchen. Unter anderem könnte zum Beispiel das 9. Schuljahr flexibler gestaltet werden, so dass die Jugendlichen spezifischer, unter Einbezug der «Abnehmer», auf den nächsten Abschnitt vorbereitet werden könnten.

Sicherlich spielen in allen unseren Überlegungen die Finanzen eine entscheidende Rolle. Vergessen wir aber nicht, dass mit diesem Gesetz entscheidende Rahmenbedingungen gesetzt werden, welche die Veränderungsprozesse der Schule massgebend beeinflussen. Wir brauchen weiterhin eine offene und zukunftsorientierte Ausbildung, auf die unsere Gesellschaft aufgebaut ist.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Ich stimme für Eintreten. Es wurde hier im Saal oft gesagt: Ein mutiges Gesetz, ein Gesetz mit Visionen. Für mich ist dieses Gesetz nicht mutig und es hat wenig Visionen. Nicht mutig in Bezug auf die Förderung der Partnersprache. Es gibt Konzepte und Kann-Forderungen, aber für einen zweisprachigen Kanton wird hier viel zu wenig getan. Auf Deutsch sagt man: Was Hänschen nicht lernt, lernt Hans nimmermehr. Diesem wird überhaupt nicht Rechnung getragen.

Das Gesetz ist nicht mutig im Bereich der Ferien, Ruhe- und Schultage. Wir haben den Mut nicht, diese Ruhetage endlich von den katholischen Feiertagen abzuschneiden. Immer noch muss die Sportwoche in der Woche vom Aschermittwoch sein. Frühlingsferien müssen an Ostern sein, Herbstferien an Fronleichnam oder an Allerseelen. Wir haben den Mut nicht, gute Rhythmen für die Kinder einzuführen. Das finde ich schade, und wir sollten hier den Mut haben, das zum Wohle der Kinder einzuführen.

Auch ist das Schulgesetz eine Wundertüte. Es wurde oft gesagt: Wir haben keine Ausführungsreglemente. Wir wissen nicht, wie gross die Klassen sein werden, welches die Modalitäten sind, gerade auch in Bezug auf die Integration, das Sonderschulgesetz oder einen Schulkreiswechsel. Die Modalitäten werden nach diesem Schulgesetz vom Staatsrat festgelegt. Bis jetzt war das in den Reglementen der Schulgemeinden geregelt und wurde dann in Absprache mit dem Schulinspektor beschlossen. Aus Erfahrung in meiner Gemeinde Düringen kann ich sagen: Wenn Schulkreiswechsel aus sprachlichen Gründen im Nachhinein erlaubt werden, kann das die Gemeinde sehr teuer zu stehen kommen. Wir haben viele Französisch Sprechende, die nach Düringen kommen und weiterhin in Freiburg in die französischsprachige Schule gehen wollen. Wenn dies die Gemeinde bezahlen muss, ist dies enorm teuer.

Also, bitte mehr Mut, bitte mehr Visionen.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Je n'aimerais pas parler sur un article précis, mais aborder un thème transversal de l'école d'aujourd'hui: comment donner aux enfants les connaissances et expériences dont ils ont besoin? Aujourd'hui, il ne s'agit plus d'amasser seulement du savoir. L'école donne les connaissances de base, mais nous devons être conscients que le rôle de transfert de savoir de l'école a beaucoup changé. Un enfant de 10 ans est aujourd'hui en quelques mois confronté à davantage d'informations que ses parents et grands-parents pendant toute leur scolarité. Donc, le tri du savoir et la recherche précise du savoir et de l'expérience dont on a besoin pour maîtriser sa vie sont encore plus primordiaux que par le passé. On ne doit plus seulement apprendre à lire le bottin, mais trouver le numéro recherché dans le bottin ou plutôt apprendre à trouver l'information à défaut de bottin. L'information est une jungle dans laquelle on peut se perdre et où beaucoup de personnes n'osent pas se rendre et restent en rade. Mais l'information, c'est aussi une très belle forêt où des guides peuvent nous montrer le chemin pour de formidables découvertes. Donc, nous allons par exemple défendre un rôle renforcé pour les bibliothèques et médiathèques, qui aident à orienter les élèves à faire la part des choses entre l'utile et l'inutile et à apprendre à vérifier la qualité de l'information et aussi à partager ce savoir. Nous aimerions ancrer dans la loi le principe que l'école aide les enfants à utiliser à bon escient toutes les formes de supports d'informations, les livres, les moyens audiovisuels et électroniques. C'était la première étape. Il ne faut pas seulement lire, écouter et voir, mais il faut aussi faire à l'école. Je suis sûre que chaque député ici dans la salle se rappelle bien mieux une semaine verte ou une sortie d'école que les 10 semaines d'école avant et après

la semaine verte. Pour permettre le savoir, il faut aussi permettre aux écoles d'ancrer ce savoir dans la forme d'organisation de projets. Pour cela, les écoles ont besoin d'une certaine autonomie, d'une certaine indépendance, d'une bonne organisation et d'une bonne collaboration avec les parents et les autres partenaires de l'école. Comme on dirait en Afrique: «Il faut tout un village pour éduquer un enfant.» Je dirais même: «Il faut tout un canton.» Pour cela, notre groupe soutiendra tous les amendements, toutes les propositions qui s'inspirent des meilleures pratiques existantes et il y a quelques nouvelles idées notamment dans le domaine du bilinguisme, qu'il s'agit d'ancrer comme principe dans cette loi.

Nous avons compris finalement, et je le regrette un peu, que dans des domaines très importants, comme l'intégration et la répartition des rôles, on va déjà vers des révisions ultérieures de la loi, donc nous considérons cette loi comme une étape, mais comme une étape où il faut amener une qualité supplémentaire en faveur de nos enfants.

**La Rapporteuse.** Ich danke allen, die das Wort ergriffen haben zum Eintreten dieser Gesetzesvorlage, im Besondern jenen, die im Namen ihrer Fraktion sprachen. Wie die Frau Präsidentin gesagt hat, ist das Eintreten nicht bestritten. Dafür danke ich allen.

Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt dieses Gesetz im Grossen und Ganzen und möchte mit einem Änderungsantrag die «la filière Arts et Sports» unterstützen. Sie hat aber auch gewisse Bedenken, was die Finanzierung der Schule in Zukunft betrifft. Sie möchte, dass das Gesetz – und insbesondere das Ausführungsreglement – die Besonderheiten der Regionen berücksichtigt.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei stellt den Elternrat der Schulkommission entgegen. Sie findet, dass der Elternrat überflüssig wäre, wenn man die Schulkommission entsprechend dotieren würde. Ihrer Meinung nach entspricht die angestrebte Grösse der Schulkreise – zehn Klassen – nicht den gegenwärtigen Strukturen der Schulkreise. Wir haben heute 105 Schulkreise, von denen würden nur 48 die Kriterien erfüllen. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird ebenfalls verschiedene Änderungsanträge vorbringen.

Das Mitte-Links-Bündnis bedauert, dass wir für die obligatorische Schulzeit zwei Gesetze haben. In anderen Kantonen geht das Sonderschulgesetz und das Schulgesetz in Einem vor sich. Es begrüsst die Professionalisierung der Leitung der Schule.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei unterstützt den Antrag und das ist ein erster Punkt in der Aufgabenteilung Kanton – Gemeinden.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat grosse Bedenken bei der Anstellung der Lehrpersonen. Sie möchte im Ausführungsreglement festlegen, dass die Anstellung einer Lehrperson nicht in der alleinigen Kompetenz eines Schulleiters oder einer Schulleiterin ist. Sie unterstützt den Vorschlag der Aufgabenteilung, dass die Gemeinden die Schülertransporte und der Kanton die Lehrmittel übernehmen würden.



Weitere Grossrätinnen und Grossräte haben das Wort ergriffen. Im Grossen und Ganzen wurden jene Punkte erwähnt, die wir bereits in der Kommission diskutiert haben. Ich möchte im Besonderen Frau Ursula Krattinger eine Antwort geben. Sie sagt, dass es kein mutiges Gesetz sei, ein Gesetz, dem die Visionen fehlten. Das kann ich nicht unterstreichen. Wir haben hier ein Rahmengesetz, das uns die Möglichkeiten gibt, auf die zukünftigen Veränderungen in der Gesellschaft sofort reagieren zu können. Ich denke, im Ausführungsreglement werden wir einzelne Dispositionen noch übernehmen. Das letzte Schulgesetz, das 1985 vom Grossen Rat besprochen und genehmigt wurde, folgte auf ein Gesetz, das über hundert Jahre hielt. Das Gesetz von 1985 hat nur ein Drittel der Zeit des vorgängigen Gesetzes gehalten. Die Gesellschaft wandelt sich so schnell, dass wir bereits nach dreissig Jahren wieder ein neues Gesetz schaffen. Vielleicht wird das neue Gesetz nicht einmal dreissig Jahre halten. Ich denke jedoch, mit den Dispositionen, die wir in diesem Rahmengesetz haben, werden wir den Veränderungen standhalten können.

**Le Commissaire.** J'ai devant moi 35 amendements, 12 pages de notes des interventions faites en entrée en matière, alors vous me pardonnerez si je ne suis pas très exhaustif dans ma réponse. Je relève tout de même de votre côté un oui pour cette entrée en matière et je remercie tous les groupes et toutes celles et tous ceux qui se sont exprimés dans ce sens. Je relève également toutes celles et tous ceux qui ont salué le travail accompli par les partenaires, par ma Direction et par la commission. Ce n'est pas pour rien un travail extrêmement conséquent et qui a impliqué une sorte de quadrillage de la conception de cette loi, comme une horlogerie fine, ce qui a demandé beaucoup de travail et de coordination.

Nombre d'entre vous ont relevé ou ont regretté l'absence du Règlement d'application de la loi scolaire (RLS). Dans le bon ordre des choses, un règlement suit la loi, puisque c'est dans la loi que sont définis les principes, la volonté politique et le règlement a pour tâche ensuite de passer à l'étape du détail, du réglage encore plus fin. Bien entendu, je ne peux pas vous présenter un règlement avant que nous n'ayons discuté une loi, surtout lorsqu'il y a de nombreux principes qui sont contestés, discutés ou que l'on veut amender. Donc, pardonnez-moi de ne pas pouvoir être plus précis en la matière, mais ce que je peux vous assurer, c'est que ce règlement d'application fera l'objet d'une large consultation des milieux intéressés, des partis et qu'il fera l'objet de tables rondes, comme la loi l'a fait à l'époque. Donc, on aura vraiment l'occasion d'aller une fois de plus dans ce règlement, qui pour l'instant n'est qu'à l'état d'ébauche, avec de nombreux points d'interrogation qui dépendront des choix que vous ferez ici pour ce qui est de la loi.

Je relève quand même encore un ou deux éléments. On a souvent évoqué des oppositions ou des regrets sur certains points précis. Je voulais relever la cohérence qu'il y avait dans la loi. Si vous touchez les cercles scolaires ou le nombre de classes, vous vous retrouvez à modifier la définition même du responsable d'établissement. Vous modifiez finalement le sens qu'on veut lui donner et les tâches de gestion du personnel qu'on lui donne. Lorsque vous modifiez ou que vous ne modifiez pas

le cercle scolaire, vous entraînez des modifications en termes de transports. Mais, ces mêmes modifications en termes de transports doivent être évidemment conçues avec un partage peut-être plus grand des communes en termes de sites ou d'établissements scolaires. Et tous ces éléments sont un peu maillés entre eux et c'est terriblement difficile d'en toucher un sans avoir d'effet sur l'autre.

Plusieurs d'entre vous ont regretté que le concept de pédagogie spécialisée ne soit sur la table, réglé en l'état. Là, je dois avouer que, moi-même, je n'ai pas eu les moyens de faire deux, trois lois parallèlement, de l'importance de celle-là, et de vous présenter un projet complètement coordonné. Mais j'aimerais quand même relever que la loi scolaire qui vous est proposée, à l'article 35 alinéa 2, reprend le dispositif de l'accord intercantonal en matière de pédagogie spécialisée. On ne l'a pas inventé. Là, on consacre le principe de l'intégration et non pas de la séparation. Dans le règlement d'application, avec le travail que nous ferons sur la loi sur la pédagogie spécialisée, nous pourrions en quelque sorte finement coordonner les deux éléments. Et c'est à ce niveau-là, règlement d'application et loi spécialisée, que le principe intégratif sera accompli. Je n'entends pas revenir, encore cette année, avec une révision de la loi scolaire, parce qu'on aura eu ensuite cette discussion, la loi sur la pédagogie spécialisée. On en rediscutera certainement.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué la différence de culture ou de sensibilité, notamment entre la partie alémanique et la partie francophone. J'en suis tout à fait conscient et sensible et pour moi il ne s'agit pas d'une homogénéisation de la scolarité dans le canton. Je relève en particulier que l'expérience des Schulleiter est une réalité alémanique qu'on importe dans ce cas dans la partie francophone. Le défi est aussi dans la partie francophone de reprendre une réalité alémanique dans notre canton. Cet échange entre les deux cultures est déjà dans la loi et j'imagine bien qu'il doit se poursuivre.

Le concept de langues a également été relevé. Je ne veux pas entrer dans le détail, mais je voulais simplement attirer votre attention sur un point: le concept de langues a été décidé par le Conseil d'Etat avec une priorité des actions à mener. Et c'est à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, comme le dit l'article 96 de la loi qui vous est soumise, d'avoir la conduite et la responsabilité du développement et de l'application pédagogique dans le canton. Je n'imagine pas à un seul moment des velléités de mini-concepts de langues communaux qu'il faudrait ensuite reprendre. Là, je crois qu'il y a déjà eu clairement une priorisation. J'ajoute qu'il est faux de dire qu'il n'y a rien qui a été fait dans ce domaine. Au contraire! J'ajoute que dans la loi, il y a la base légale qui est enfin donnée, pour des nouveautés qu'on veut faire, mais pour lesquelles on a besoin de bases légales. L'obligation par exemple de séquences d'enseignement dans la langue partenaire, on ne peut pas l'imposer sans une base légale. Et c'est bien le but de cette loi de nous la donner pour réaliser un pas de plus dans le domaine du concept des langues. Je ne m'allongerai pas sur tout ce qui est des transports et de ce que cela va coûter, mais j'attire votre attention sur le fait que le canton reprend à sa charge un certain nombre de frais, puisqu'on est



à 50–50 pour le domaine primaire alors qu'on était qu'à 35% avant, que les autorités scolaires, en termes de charges salariales, sont complètement reprises par le canton et comme on l'a déjà dit aussi, évidemment les moyens d'enseignement. Rien, mais absolument rien, au contraire, n'empêche les communes de se mettre ensemble et de travailler pour établir un pot commun qui leur permettra aussi, pour celles qui en ont plus besoin que d'autres, une péréquation entre elles. Cela relève de l'autonomie communale qu'on nous signale souvent au Conseil d'Etat comme étant un peu oubliée. Voilà une occasion de la mettre en œuvre et je compte sur vous.

Concernant la bascule fiscale, si vous chargez le canton avec des compétences ou des mandats supplémentaires, j'imagine bien que nous puissions avoir les moyens pour les réaliser. On ne va pas prendre dans la fortune des dépenses courantes de l'ordre de plus de 20 millions ou de quelque 20 millions par année. Et puis, il faut bien aussi imaginer que l'effort demandé, en diminution du point de vue des communes (cf. article 106), n'empêche pas ces communes de mener une réflexion plus large ni de baisser leurs coefficients d'impôt pour d'autres raisons.

Il y a d'autres éléments mentionnés, celui qui a aussi attiré votre attention a raison, ces moyens d'enseignement qui passeraient au canton. On fait des différences déjà maintenant entre des moyens d'enseignement, des fournitures et l'équipement. L'informatique, un beamer fixé au plafond, un tableau noir ou interactif, blanc ou de la couleur que vous voulez fixé au mur, etc., ces éléments-là relèvent de l'équipement. Bien entendu qu'il coûte, mais on ne peut pas non plus, sous prétexte d'avoir les moyens d'enseignement au canton, tout à coup les étendre à l'infini sur tout ce qui est équipement et qu'on pourrait imaginer faisant de l'enseignement. Sinon, à ce moment-là, tous les bâtiments sont aussi des moyens d'enseignement. Il y a une liste que nous devons établir à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et que nous devons présenter chaque année pour qu'on puisse voir quels sont ces moyens d'enseignement qui évoluent et qui évolueront. Il y a au niveau romand de nouveaux moyens en préparation et il s'agira évidemment à chaque fois d'établir cette liste. Là où je vous rejoins, c'est qu'il y a à un moment donné où, entre le support technique ou technologique, je dirais le côté infrastructures ou fournitures, et le côté logiciels, comme l'évolution technologique est à ce point importante, il faudra trancher ou qu'il devienne peut-être difficile à dire si c'est un moyen ou non. Mais ça, ce sera une des charges que nous avons.

Enfin, permettez-moi de ne pas allonger. J'aimerais simplement encore dire que tous les autres points que vous avez mentionnés concernant par exemple le développement durable, les bibliothèques, tous ces éléments, nous aurons l'occasion d'y revenir et je ne veux pas maintenant allonger la discussion sur ces points. Je les ai notés et observés dans les quelque 37 amendements que j'ai devant mon bureau et nous aurons l'occasion d'approfondir tout ça.

Pour terminer, j'aimerais répondre aussi à la remarque qui a été faite que les mesures structurelles et d'économie dans l'enseignement ne sont pas sur la table. Ces mesures struc-

turelles dans le domaine de l'enseignement, qui sont un paquet lancé il y a une année, ont fait l'objet d'un travail par un comité inter-directionnel qui a présenté son résultat en octobre passé au Conseil d'Etat, qui s'est réuni et qui en a tiré un projet. Ce projet, nous avons décidé de l'endosser, si je puis dire, en étant complets au Conseil d'Etat. Ça a été le cas il n'y a pas longtemps et nous avons assuré la Fedé de pouvoir leur présenter ces mesures en priorité. Ça sera le cas ce mercredi et le Conseil d'Etat présentera ces mesures également à la Commission des finances et de gestion et à l'Association des communes. Donc, si malheureusement ça n'a pas été fait avant, je peux au moins vous dire que cette semaine, vous serez informés parce que nous en informerons après largement tous les concernés avec le lancement d'une consultation qui durera deux mois sur le contenu de ces mesures. Nous avons prévu une première lecture. Je crois qu'on sera quand même dans la coordination avec la loi et c'est quand même en connaissance de cause de ce qui est proposé que vous pourrez vous prononcer.

Avec toutes ces considérations, je vous remercie encore.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### ART. 1

**La Rapporteuse.** Cet article premier énumère les thèmes que traite la loi organisée en chapitres.

Für die deutsche Fassung schlägt die Kommission eine Änderung vor. Diese ist rein redaktioneller Art und hat keinen Einfluss auf den Sinn des Artikels.

**Le Commissaire.** J'aurais une remarque à faire quant aux termes. Quand on parle de finalité ou de but, on reprend évidemment le contenu de HarmoS. La finalité concerne l'école dans son ensemble et ses valeurs, tandis que les buts font référence à la mission de l'école envers l'élève plus précisément. Nous nous rallions à la proposition, mais je ne le dirai pas à chaque fois, car nous le faisons globalement.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

### ART. 2

**La Rapporteuse.** Ich habe keine besondere Bemerkung zu diesem Artikel anzubringen. Die Kommission schlägt bei Absatz 2 vor, Grundrechte «des Menschen» zu streichen. Das gleiche gilt auch für die Französische Version. La commission vous propose de tracer «de la personne».

**Le Commissaire.** Cet article est coordonné avec la convention de l'ONU sur le droit de l'enfant, la constitution fédérale, la

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 267ss.

constitution fribourgeoise et la loi sur l'enfance et la jeunesse, le tout est consolidé.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

#### ART. 3

**La Rapporteure.** Wir haben bei Artikel 3 bereits vier Änderungsanträge. Sie können sich vorstellen, dass wir auch in der Kommission zu diesem Artikel grosse Diskussionen hatten. Zum Teil sind erneut Änderungsanträge auf dem Tisch, die in der Kommission nicht durchgekommen sind. Die Kommission schlägt Ihnen vor, in Artikel 3 Abs. 4 folgende Änderung vorzunehmen: «Die Schule trägt dazu bei, dass die Schülerin und der Schüler die Vielfalt des Landes und seiner Institutionen kennenlernen und fördert bei ihnen eine offene Geisteshaltung gegenüber der menschlichen Gemeinschaft.»

Ich gehe nicht im Detail auf die verschiedenen Änderungsanträge ein. Ich bitte diejenigen Personen, die diese Anträge vorbringen, ihre Begründungen anzubringen und werde anschliessend Stellung nehmen.

#### ART. 3 AL. 1

**La Rapporteure.** Wir haben hier einen Änderungsantrag von Herrn Schneuwly. Das heisst in Ergänzung: «Sie lernt sie auch ihre Schwächen zu erkennen, mit ihnen umzugehen und unterstützt sie dabei, sich zu einer ganzheitlichen Persönlichkeit zu entwickeln.»

Wir haben in der Kommission nicht darüber diskutiert. Für den ganzen Artikel 3 schlage ich Ihnen vor, dem Änderungsantrag der Kommission zu folgen und nicht den vorgeschlagenen Änderungsanträgen. Herr Schneuwly legt Wert darauf, dass die Schülerinnen und Schüler ihre Schwächen erkennen. Ich bin der Meinung, wir sollten ein positives Gesetz machen, das die Begabungen und Fähigkeiten der Schülerinnen und Schüler bestmöglich zu entfalten hilft. Wenn wir ihnen entsprechen, werden wir auch Rücksicht nehmen auf jene Schülerinnen und Schüler, die eine gewisse Mühe haben.

**Le Commissaire.** L'alinéa 1 de l'article 3 parle d'un développement au mieux de leurs potentialités. Je rejoins ce que vient de dire le rapporteur, à savoir que c'est un élément positif. Nous sommes bien conscients que les potentialités des uns et des autres ne sont pas égales. L'expression «faiblesses» ou «Schwächen» n'est pas une expression qui se retrouve dans la loi. On peut parler de besoins particuliers de l'enfant, mais pas de faiblesses. L'harmonisation au niveau romand, que ce soit dans la déclaration CIP, HarmoS ou la convention scolaire reprend exactement les termes que vous avez ici avec «potentialités». Je trouve que parler de «faiblesses», c'est introduire une notion dévalorisante. Nous sommes bien conscients que chacun ne peut pas avoir le même parcours scolaire et aller au plus haut niveau. Le souci de l'école est d'amener chacun

au mieux de ses potentialités. L'expression «potentialités» est bien celle qui donne la vraie dimension à ce but de l'école. Je ne me rallie pas à cette proposition.

**Schneuwly Patrick (PS/SP, SE).** In diesem Artikel ist eines der Grundziele unserer Schule formuliert. Dieses Ziel basiert in meinen Augen zu stark nur auf den positiven Seiten der Schülerinnen und Schüler. Eine Schule darf jedoch nicht nur die Stärken ihrer Kinder fördern. Sie muss sie auch lehren, mit Schwächen umzugehen, diese zu akzeptieren und vor allem in ihr Leben zu integrieren. Das führt zu ganzheitlichen Persönlichkeiten, welche sich ihrer verschiedenen Kompetenzen bewusst sind. Es geht nicht darum, dass das Gesetz die Schwächen nicht nennen darf. In meinen Augen geht es darum, dass es sie so nennen soll, dass die Schwächen zu einer Stärke werden, indem sich die Schülerinnen und Schüler der Schwächen bewusst werden. Dies scheint mir ein grosser Unterschied zu sein. Mit der Integration, dem Bewusstwerden, dass ich Schwächen habe und dass ich lernen muss, mit diesen Schwächen umzugehen, werde ich zu einer stärkeren Persönlichkeit. Dies fehlt mir in diesem Beispiel.

Ich beantrage daher am Ende dieses Absatzes folgende Ergänzung: «Sie lernt sie auch, ihre Schwächen zu erkennen und mit ihnen umzugehen und unterstützt sie dabei, sich zu einer ganzheitlichen Persönlichkeit zu entwickeln.»

**Le Commissaire.** Dans la loi, il y a des articles qui sont des mesures de soutien, l'article 35 par exemple et d'autres articles encore. Il y a des dispositifs d'aide aux enfants qui ont des besoins particuliers, que ce soit des handicapés, des allophones, etc. La loi a les éléments qu'il faut pour répondre à ce souci au bon endroit. Je crois qu'il faut avoir une dynamique et une expression qui soient positives avec les éléments de coordination que j'ai mentionnés.

**Schneuwly Patrick (PS/SP, SE).** Ich halte an meinem Antrag fest, weil ich ganz klar der Meinung bin, dass es nicht um Schülerinnen und Schüler mit besonderen Verhaltensauffälligkeiten geht oder um Schülerinnen, die eine spezielle Begleitung brauchen. Es geht um alle Schüler. Jeder Schüler und jede Schülerin hat Schwächen und diese Schwächen muss man ernst nehmen und mit auf den Weg nehmen. Dies führt zu einer ganz anderen Persönlichkeit. Je suis persuadé qu'il faut aussi apprendre à vivre avec les côtés faibles.

- > Au vote, l'amendement Schneuwly Patrick, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 58 voix contre 22 et 5 abstentions.
- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

#### *Ont voté en faveur de l'amendement Schneuwly Patrick:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgenner Woeffray (FV, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). Total: 22.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 267ss.

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bischof (GL, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur ( ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 58.*

*Se sont abstenus:*

Gasser (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 5.*

ART. 3 AL. 2

> Adopté.

ART. 3 AL. 3

**La Rapporteuse.** Frau Grossrätin Solange Berset hat einen Änderungsantrag hinterlegt. In deutscher Fassung zusammengefasst, geht es darum, dass die Schule entsprechende Projekte ausarbeitet, damit eine längerfristige Entwicklung garantiert ist. Ich denke, dass dieser Absatz 3 eine allgemeine Formulierung ist und sich bei der Umsetzung dieses Artikels jede Schule Gedanken machen wird, wie man dies umsetzen kann und entsprechende Projekte machen wird.

Da das Gesetz in allgemeiner Form abgefasst ist, werde ich den Änderungsantrag von Frau Grossrätin Berset – auch im Namen der Kommission – zurückweisen.

**Berset Solange (PS/SP, SC).** Je vous propose de compléter cet alinéa en y ajoutant une deuxième phrase à la teneur suivante: «A cette fin, l'école intègre le développement durable dans la formation de l'élève et soutient la mise en œuvre de projets durables dans son établissement.»

J'ai déposé cet amendement car nous avons parlé de cette problématique de développement durable en commission. On nous a dit que le mot environnement à cet article suffisait. Or, je pense que le seul mot environnement n'implique pas tout ce qu'est le développement durable. Comme je vous ai lu tout à l'heure la phrase «tourné vers l'avenir, l'Etat souhaite former les futurs citoyens en intégrant le développement durable dans la scolarité obligatoire», je dépose cet amendement que je me permets de développer.

On dit toujours que le premier public auquel on devrait s'adresser, c'est les enfants. C'est à eux qu'il appartiendra de subir les conséquences de nos choix, énergie, déchets, etc. Il paraît indispensable qu'ils soient outillés pour comprendre et influencer les grands enjeux qui s'annoncent. La loi scolaire dont nous parlons en ce jour est une étape de reconnaissance de ce thème. Il me semble dès lors indispensable d'intégrer le développement durable sous trois aspects.

Le premier aspect est l'intégration du développement durable dans la gestion des établissements scolaires. La gestion durable des ressources peut avoir lieu sur différents sujets, papier recyclé et imprimé recto-verso, matériel scolaire à base de matériaux recyclés rechargeables, récolte de déchets différenciés, plantation de biodiversité autour du bâtiment ou de l'école, etc.

Le deuxième aspect est celui de l'intégration du développement durable dans la formation des élèves. Le développement durable est prévu comme thème transversal dans le PER, le fameux plan d'études romand, et à terme il est aussi prévu en allemand. Ces termes transversaux sont actuellement et pour l'instant assez mal documentés et donc ne sont mis en pratique que selon la bonne volonté et l'effort considérable des enseignants. Un des projets de la stratégie de développement durable du canton est l'intégration du développement durable dans la scolarité obligatoire. Il prévoit d'élaborer et de mettre à disposition des classes et des enseignants des modules clé en main. Ce projet est toujours en rade actuellement, parce qu'il n'y a plus de finances à la DICS. J'aimerais rappeler qu'il existe aussi des projets d'école 21, où les élèves apprennent dans leur établissement à mieux gérer divers aspects environnementaux ou sociaux. Vous pouvez aller chercher la documentation vers le site d'école 21.

Le troisième aspect est celui de l'intégration du développement durable dans la recherche qui est dédiée à l'enseignement au niveau de la scolarité obligatoire. Nous avons deux personnes à la HEP qui s'engagent fortement et qui font un excellent travail dans ce sens. Fribourg est dans un pôle de recherche au niveau suisse avec des Zurichois. Ce serait dommage pour tous ces éléments de ne pas ancrer dans la loi le mandat de développement durable. Je vous remercie de soutenir cet amendement.

**La Rapporteuse.** Wir haben in der Kommission ausführlich diskutiert, aber im Namen der Kommission bitte ich Sie, die ursprüngliche Fassung zu akzeptieren und den Änderungsantrag abzulehnen.

**Le Commissaire.** Dans le PV de la discussion de la commission, il est clairement établi une expression plus claire que dans la version initiale. Cette expression est inspirée du texte de HarmoS qui dit que «la scolarité obligatoire favorise chez l'élève le développement d'une personnalité autonome, ainsi que l'acquisition de compétences sociales et du sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement.» Nous avons également rajouté «et des générations futures». L'expression que nous vous proposons est plus détaillée et plus explicite que ce concept de développement durable compact et réduit. Elle reflète mieux ce que nous attendons de l'enfant



à ce moment de son développement et dans l'acquisition de son autonomie. A mon avis, cet élément est un élément clé.

Je vous invite à suivre, comme le rapporteur le propose, la version de la commission.

- > Au vote, l'amendement Berset, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 54 voix contre 29 et 2 abstentions.
- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Ont voté en faveur de l'amendement Berset:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 29.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castilla D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (, ), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwy (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 54.*

*Se sont abstenus:*

Schuwy A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 2.*

ART. 3 AL. 4

**Schorderet Gilles** (UDC/SVP, SC). J'ai déposé un amendement à l'article 3 alinéa 4 qui concerne les buts de l'école. Par cet amendement, je demande juste d'ajouter le mot «canton» à l'alinéa 4, simplement pour donner un signe: «L'école amène l'élève à connaître son canton, son pays et leurs institutions [...]» A l'école, on apprend d'abord son environnement proche, son canton puis son pays et ses institutions et ensuite l'ouverture sur le monde. On peut constater régulièrement que les jeunes qui sortent de nos excellentes écoles fribourgeoises ne connaissent que très peu leur environne-

ment proche. Il n'est pas rare de constater que des jeunes qui ont leur bac en poche ne peuvent pas vous citer deux villages au bord du lac de la Gruyère ou qu'ils ne peuvent pas vous citer le Vanil Noir comme plus haut sommet de notre canton et je ne vous parle même pas de son altitude de 2389m. Au niveau politique et des connaissances de nos institutions, nos jeunes ont d'énormes lacunes également. Mon amendement ne mange pas de foin, mais c'est un signe pour tirer les connaissances générales vers le haut.

**Emonet Gaétan** (PS/SP, VE). L'amendement proposé par notre collègue Schorderet a déjà été proposé en commission. Nous estimons que le rajout du mot «canton» dans cet alinéa est quelque peu réducteur et pourrait très bien être inclus dans la connaissance de son pays. Rajouter cette connaissance du canton pourrait stigmatiser les méconnaissances des jeunes fribourgeois sur leur canton et focaliser le débat en le réduisant à une seule entité. Je voudrais rappeler que les moyens d'environnement en 5H et 6H (3P et 4P), qui sont mis à disposition de nos classes depuis quelques années, de surcroît des moyens bilingues, abordent essentiellement le canton de Fribourg, ses traditions, son organisation et ses institutions. Je me permets de lire un communiqué de presse de la DICS daté du 12 juillet 2013 relevant que le titre même de la brochure «Ici, c'est Fribourg» invite à réfléchir sur son identité. Ainsi, l'entrée dans cette appartenance à divers espaces géographiques conduit directement au questionnement concernant cette notion. Les élèves découvrent les particularités de leur canton, se positionnent par rapport à sa diversité et apprennent à connaître ses valeurs et avantages. Les questions suivantes sont abordées: où se situe Fribourg? Comment se dessinent les frontières de ce canton? Quelles langues parlent ses habitants? Quelles sont les principales traditions? Est-ce que Fribourg est un canton comme les autres? Qui a la parole? Qui dirige? Comment dessiner le Fribourg de demain?

Ainsi, en voyant la part des programmes proposés et les moyens d'enseignement mis à disposition, le défi proposé par M. Schorderet est déjà rempli. Cet ajout me semble superflu et la version bis de la commission nous donne satisfaction. Je vous propose de soutenir la version de la commission et de refuser l'amendement proposé par M. Schorderet.

**La Rapporteuse.** Frau Präsidentin, wir haben in der Kommission auch ausführlich über diesen Artikel und vor allem über den Änderungsantrag, der bereits in der Kommission vorgeschlagen wurde, diskutiert und sind zum Schluss gekommen, dass der Vorschlag, «die Vielfalt des Landes und seiner Institutionen kennenlernen» genügend ist.

Ich schlage Ihnen vor, das projet bis zu unterstützen und den Änderungsantrag abzulehnen.

**Le Commissaire.** Cette proposition a été longuement discutée. On y a répondu par quelqu'un qui savait mieux que moi quel était le plus haut sommet du canton. On exprime ou on utilise de temps en temps l'expression «dans le Vieux Pays de Fribourg». A l'Office du tourisme, vous trouvez l'histoire du Vieux Pays. On ne renvoie pas aux Waldstätten, on renvoie bien à chez nous. «Pays» est une expression qui incorpore



celle du canton et qui suffit, donc je vous invite à refuser cet amendement.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Au vote, l'amendement Schorderet, opposé à la proposition de la commission (projet bis), est rejeté par 55 voix contre 32 et 1 abstention.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

*Ont voté en faveur de l'amendement Schorderet:*

Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 32.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 55.*

*S'est abstenu:*

Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 1.*

ART. 3 AL. 5

- > Adopté.

ART. 3 AL. 6

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). En préliminaire, je me permets de lire l'amendement puisqu'il y a une mauvaise

qualité de l'écran (*rires*): «L'école encourage chez l'élève la pratique de la lecture et développe les compétences à la maîtrise de l'information; la bibliothèque ou la médiathèque est un lieu privilégié pour ce type d'apprentissage.» La lecture est un des éléments fondamentaux du savoir personnel. Sa maîtrise parfaite est une évidence et doit être acquise par les élèves malgré les difficultés initiales que chacun de nous a pu connaître durant les premières années de l'école. Le lieu privilégié pour cet éveil et pour cette acquisition progressive est bien la bibliothèque, qui est le centre de socialisation, le lieu de rencontre avec les livres, l'espace de découverte par excellence. La bibliothèque est en pleine évolution. C'est un outil de formation et d'information unique qui mérite de figurer dans la loi. La bibliothèque doit ainsi retrouver son statut, comme les autres moyens pédagogiques. Son adaptation vers les moyens informatiques en fait une médiathèque devant éveiller tous les intérêts en vue de valoriser, de maîtriser la lecture, si importante pour apprendre les autres branches telles que le calcul, l'histoire ou la géographie. Il faut dès lors à cet alinéa mentionner l'essentiel, à savoir la lecture et le moyen de formation, la bibliothèque.

Merci de soutenir cet amendement.

**Berset Solange** (PS/SP, SC). J'interviens au nom du groupe socialiste qui va soutenir cet amendement. Pour lui, il est vraiment important d'inscrire l'importance de la lecture dans la loi. Je crois que chacun ici est à même de pouvoir évaluer ceci. Dans cet esprit, nous vous demandons de soutenir cet amendement.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical ne soutiendra pas cet amendement. Ce dernier enfonce des portes ouvertes. Comme vous pouvez le lire à l'article 3 alinéa 2, on dit que l'école assure l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales. Pour moi, la lecture est une compétence fondamentale. M. Schoenenweid, considérez-vous que la lecture n'est pas une compétence fondamentale?

Quant aux bibliothèques, je vous rappelle qu'il y a un article 57 que nous aurons le plaisir de découvrir demain ou après-demain. Dans cet article, il est justement dit que les communes devaient créer et gérer une bibliothèque. Pour ces raisons, je vous encourage vivement à ne pas soutenir cet amendement.

**La Rapporteuse.** Frau Präsidentin, wir haben diese Problematik in der Kommission ausführlich diskutiert und sind zum Schluss gekommen, dass es hier nicht seinen Platz hat. In Artikel 57 wird gesagt, was die Gemeinden als Aufgaben haben. Dort heisst es: «Sie richten eine Bibliothek ein und betreiben diese oder sorgen dafür, dass die Schülerinnen und Schüler leicht und unentgeltlich Zugang zu einer Bibliothek erhalten.» Mit diesem Artikel wird gewährleistet, dass in den Schulen eine Bibliothek eingerichtet wird und ich gehe davon aus, dass diese Bibliotheken auch von den Lehrpersonen und von den Schülerinnen und Schülern benützt werden und dass sie die nötige Unterstützung erhalten. Es ist auch so, dass in gewissen Schulen die Bibliothek zugleich eine Gemeindebibliothek ist und deshalb auch anders gebraucht wird. Aus die-

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 267ss.

sem Grund erscheint es mir richtig, dass wir dies nicht noch speziell in Artikel 3 einfügen. Mit Artikel 57 ist gewährleistet, dass wir Bibliotheken zur Verfügung stellen.

**Le Commissaire.** Je vous invite à ne pas soutenir cet amendement. Sans répéter tout ce qui a été dit, nous sommes au début de la loi. A l'article 3, nous énonçons les buts de manière globale. Pourquoi mettre la lecture en exergue à ce point de la loi? Pourquoi pas le calcul? Pourquoi pas l'écriture? Pourquoi pas la musique? Je crois que l'expression «connaissances et compétences fondamentales» couvre l'entier des missions d'enseignement de l'école. Ce n'est pas ici qu'il faut relever une de ces connaissances. Je vous invite vivement à rejeter cet amendement, ce qui n'enlève pas l'importance de la bibliothèque et son rôle.

- > Au vote, l'amendement Schoenenweid (ajout d'un alinéa 6), opposé à la version initiale du Conseil d'Etat (pas d'alinéa 6), est rejeté par 59 voix contre 26 et 3 abstentions.

*Ont voté en faveur de l'amendement Schoenenweid:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 26.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 59.*

*Se sont abstenus:*

Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gasser (SC, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP). *Total: 3.*

ART. 4

**La Rapporteure.** In Artikel 4 Abs. 2 machen wir den Vorschlag, dass für die Errichtung dieser Ziele den Schulen verschiedene Strukturen und Angebote zur Verfügung stehen, deren Modalität und Bedingung von der Direktion, die für die obligatorische Schule zuständig ist, festgelegt werden.

Es ist wichtig, dass wir in den Schulen ein gutes Klima haben und alle beteiligten Akteure werden dazu beitragen. Mit diesem Artikel wird dies begründet.

**Burgener Woeffray Andrea** (PS/SP, SC). In der vorliegenden Version ist dieser Artikel 4 nicht viel mehr als eine leere Hülle. Er braucht dringend einige Präzisierungen. Wie Frau Kommissionspräsidentin in der Eintretensdebatte erwähnt hat, will der Kanton eine Schule für alle. Für alle? Es wird nach der Vorstellung der Sozialdemokratischen Fraktion zu wenig ausgeführt, wie die Strukturen und Angebote aussehen werden, damit alle Beteiligten ihren Platz finden. Wer ein gutes Schulklima will, muss vor allem Ungleichheiten vermeiden und die Schwächsten der Schulgemeinschaft besonders berücksichtigen. Es bestehen Ungleichheiten, zum Beispiel im Zugang zu Wissen. Die Schule kann mit guten Schulbibliotheken – ja, ich komme wieder auf das Thema – und Mediatheken eine solche Ungleichheit aufheben. Deshalb ist es so wichtig, dass sich auch der Staat daran beteiligt. Es bestehen in jeder Schule, allerdings in unterschiedlicher Schärfe, sozio-ökonomische Unterschiede.

Herr Staatsrat, werde Kolleginnen und Kollegen, es gibt viele Kinder in diesem Kanton, Kinder und ihre Familien, die in Risikosituationen leben. Die Auswirkungen davon werden in die Schule hineingetragen. Deshalb ist es auch so wichtig, dass Lehrpersonen sowie Kinder und ihre Familien durch Schulmediatoren und/oder Schulsozialarbeiter unterstützt werden. Weder den Schulbibliotheken noch der Schulsozialarbeit wird im Gesetz, so wie es jetzt vorliegt, genügend Beachtung geschenkt. Die Sozialdemokratische Fraktion wird entsprechende Änderungsanträge, die später noch kommen werden, unterstützen. Verbesserungen können aber auch im Ausführungsreglement zu diesem Artikel 4 eingebracht werden.

Vor Aufnahme der Kommissionsarbeit zu diesem Gesetz habe ich versucht, zusammen mit Frau Grossrätin Mutter und Herrn Grossrat Raemy präzise Antworten auf diese beiden wichtigen Themen der Schulsozialarbeit respektive der Schulbibliotheken zu erhalten. Wir haben sie nicht respektive nur teilweise bekommen. Im Gegenteil, wir wurden auf die Arbeiten im Zusammenhang mit dem Schulgesetz vertröstet. Passiert ist dann leider nichts.

So bleibt mir heute, Ihnen, Herr Staatsrat, die Zusicherung abzurufen, dass Sie die Bedeutung und Wichtigkeit von Schulbibliotheken und/oder Schulsozialarbeit und -mediation als Staatsaufgabe, als Kantonsaufgabe teilen und diese Themen im Ausführungsreglement verankern und Modalitäten und Bedingungen entsprechend definieren.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Meine Frage geht in die gleiche Richtung wie diejenige von Frau Burgener. Könnten

Sie uns ein bisschen erklären, was Sie unter diesen Strukturen und Angeboten verstehen und auch etwas zu den Modalitäten sagen? Ich denke, es wäre für die Grossräte wahrscheinlich noch wichtig zu wissen, wovon wir sprechen, wenn wir von Strukturen reden und von Angeboten.

**La Rapporteure.** Wir haben diesen Artikel auch in der Kommission diskutiert. Wenn es Probleme in der Schule gibt – da kommen wir weiter hinten dazu –, haben wir besondere Unterstützungsmassnahmen vorgesehen. Unter anderem ist die Arbeit eines Schulsozialarbeiters darin miteinbezogen. Das wird dann später bei den Unterstützungsmassnahmen definiert. Ich denke, dass auch das Ausführungsreglement entsprechend abgefasst wird.

**Le Commissaire.** Les dispositifs se comprennent à trois niveaux. Il y a l'octroi d'heures supplémentaires, la mise en place de classes relais, l'engagement d'unités mobiles si urgence. Ce climat scolaire qu'il faut suivre donne lieu... et le règlement d'application permettra de donner ces éléments. Il y a la médiation et le travail scolaire en milieu scolaire pour des élèves en difficulté sociale, le conseil aux parents, au corps enseignant par ses travailleurs et médiations, l'intervention dans des situations de conflits personnels. Il y aura également les mesures de soutien sur site ou hors site. Il s'agit des mesures SEC et le soutien pour les enseignants en matière de prévention d'épuisement. Il y a toute une batterie que l'on peut retrouver au gré de la loi dans les différents éléments mentionnés. Je crois que le règlement d'application pourra aller plus loin car les moyens évoluent et changent. Ici, on renvoie au dispositif qu'il s'agira d'établir et de faire évoluer aussi avec les moyens et les besoins qui se développeront. Je ne peux pas être plus précis que ce qu'il y a à l'article 4 pour la qualité du climat scolaire. En revanche, quand il faudra l'appliquer, il n'y aura pas non plus une infinité de moyens au même moyen. Il faudra choisir. Les «Schularbeiter» ou les «Schulsozialarbeiter» ont une application plutôt du côté alémanique. Du côté romand, ça vient gentiment, mais historiquement ceci s'est développé plutôt de ce côté. Dans le règlement, il s'agira de préciser ces différents engagements. Je vous propose tout simplement cette réponse à la demande qui est faite quant au règlement d'application.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission et est d'accord avec cette modification.
- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

ART. 5

**La Rapporteure.** Jedes Kind in unserem Kanton hat das Recht aber auch die Pflicht, eine Schule zu besuchen.

- > Adopté.
- > La lecture des articles est ici interrompue.

—

## Elections

*Résultats du scrutin organisé en cours de séance*

### Un scrutateur

Bulletins distribués: 98; rentrés: 92; blancs: 11; nul: 0; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Charles Brönnimann*, à *Onnens*, par 79 voix. Il y a 2 voix éparses.

—

- La séance est levée à 17 h 30.

*La Présidente:*

**Katharina THALMANN-BOLZ**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 267ss.